

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/12/2022

Publication :  
le 16/12/2022

**Délibération n° D-2022-446**

Tarifs municipaux - Année 2023

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN.

**Direction des Finances**

**Tarifs municipaux - Année 2023**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il est proposé d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, de nouveaux tarifs municipaux applicables aux équipements et services de la Ville de Niort.

Ces nouveaux tarifs relèvent tant du budget principal que des budgets annexes. Les tarifs augmentent en moyenne de 5%. L'évolution tarifaire varie cependant selon les prestations, le public concerné et le poids des contraintes exogènes (évolution du prix des énergies).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter l'ensemble des tarifs présentés en annexe sous forme de tableau, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	2
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**



# TARIFS MUNICIPAUX 2023

## EN EUROS



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

# SOMMAIRE

Quotients familiaux .....	1
<b>Animaux .....</b>	<b>2</b>
Refuge pour animaux .....	2
<b>Services funéraires .....</b>	<b>3 à 7</b>
Cimetières.....	3 à 4
Crématorium.....	5
Services extérieurs des pompes funèbres .....	6 à 7
<b>Education .....</b>	<b>8 à 14</b>
Accueil périscolaire .....	8 à 10
Classes de découvertes .....	11
Centres de loisirs .....	12
Restaurants scolaires .....	13
Séjours .....	14
<b>Locations .....</b>	<b>15 à 36</b>
Chalets de Noël .....	15
Centre Du Guesclin .....	16
Location de salles au Restaurant Inter Administratif de Niort (R.I.A.).....	17
Pôle commercial dans les espaces de la rue Brisson .....	18
Salles municipales .....	19 à 22
Ateliers d'artistes .....	23
Salle hangars-Port Boinot.....	24
Salles extérieures au Parc des expositions .....	25 à 34
Location de matériel Service Evénements .....	35 à 36
<b>Parc des Expositions – Centre de Rencontre .....</b>	<b>37 à 63</b>
Droits d'occupation du domaine public .....	37
Fleurissements .....	38

Location des espaces .....	39 à 53
Location des salles du Parc de NORON.....	54 à 56
Location du Boulodrome.....	57 à 58
Location de matériel Parc de NORON.....	59 à 62
Location de matériel Parc de NORON / Service EVENEMENTS .....	63
<b>Redevances - Droits d'occupation du domaine public .....</b>	<b>64 à 73</b>
Occupation du domaine public (espaces publics) .....	64 à 66
Droit d'occupation du domaine public Foires et Marchés - Commerces .....	67 à 71
Droit d'occupation du domaine public Halles de Niort .....	72 à 73
<b>Loisirs .....</b>	<b>74 à 85</b>
Animations sportives.....	74
Location de matériels sportifs et d'intervention.....	75
Location de salles de sport .....	76
Stades .....	77
DSP Golf .....	78 à 79
Acclameur .....	80 à 85
<b>Prestations de services.....</b>	<b>86 à 89</b>
Main d'œuvre .....	86
Interventions de propreté et de voirie .....	87
Pose de banderoles .....	88
Reproduction de clef sécurisée (forfait l'unité) .....	89
<b>Transports.....</b>	<b>90 à 93</b>
Aérodrome de Niort Marais Poitevin .....	90 à 92
Taxis.....	93
<b>Stationnement .....</b>	<b>94 à 114</b>
Sur l'aire de camping-cars.....	94
Sur parkings et voiries.....	95 à 114



## QUOTIENTS FAMILIAUX

### TRANCHES DE QUOTIENTS FAMILIAUX EN VIGUEUR (1)

	TRANCHE N° 1	TRANCHE N° 2	TRANCHE N° 3	TRANCHE N° 4	TRANCHE N° 5	TRANCHE N° 6	TRANCHE N° 7	TRANCHE N° 8	TRANCHE N° 9	TRANCHE N° 10	TRANCHE N° 11	TRANCHE N° 12
EN EUROS	0 à 193,99	194 à 312,99	313 à 484,99	485 à 655,99	656 à 916,99	917 à 1 062,99	1 063 à 1 272,99	1 273 à 1 482,99	1 483 à 1 749,99	1 750 à 2 064,99	2065 à 2395,99	> à 2 396

(1) Pour chaque service municipal utilisant le système de quotient familial, les tranches de quotient adoptées en application de la délibération du Conseil Municipal du 1er juillet 2013, s'appliquent à la date d'entrée en vigueur des tarifs concernés.

Le montant du quotient familial calculé pour chaque usager est arrondi à l'euro le plus proche.



## FOURRIERE POUR ANIMAUX

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>CHIENS</b>				
<b>A- CHIENS</b>				
A.1- Prise en charge	<del>X</del>	63,60	<del>X</del>	60,60
A.2- Frais de séjour, par jour	<del>X</del>	17,10	<del>X</del>	16,30
A.3- Identification électronique	<del>X</del>	56,85	<del>X</del>	54,15
A.4- Demande d'une commune voisine non conventionnée	<del>X</del>	385,55	<del>X</del>	367,20
A.5- Vaccination CHPPi2 + lepto	<del>X</del>	28,20	<del>X</del>	26,85
A.6- Vaccin Rage + passeport	<del>X</del>	40,60	<del>X</del>	38,65
A.7- Visite chien mordeur (3 visites)	<del>X</del>	116,00	<del>X</del>	110,45
A.8- Prise en charge animaux des personnes sans domicile fixe	<del>X</del>	16,60	<del>X</del>	15,80
<b>CHATS</b>				
<b>B - CHATS</b>				
B.1- Prise en charge	<del>X</del>	63,60	<del>X</del>	60,60
B.2- Frais de séjour, par jour	<del>X</del>	13,00	<del>X</del>	12,40
B.3- Identification électronique	<del>X</del>	56,85	<del>X</del>	54,15
B.4- Demande d'une commune voisine non conventionnée	<del>X</del>	385,55	<del>X</del>	367,20
B.5- Vaccination	<del>X</del>	20,90	<del>X</del>	19,90
B.6- Visite chat mordeur (3 visites)	<del>X</del>	116,00	<del>X</del>	110,50
B.7- Prise en charge animaux des personnes sans domicile fixe	<del>X</del>	16,60	<del>X</del>	15,85
<b>ANIMAL AUTRE QUE CHIEN ET CHAT</b>				
<b>C- FOURRIERE</b>				
C.1- Prise en charge	<del>X</del>	63,60	<del>X</del>	60,60
C.2- Frais de séjour, par jour	<del>X</del>	17,60	<del>X</del>	16,75
<b>ASTREINTE</b>				
<b>D - COMMUNE VOISINE CONVENTIONNEE (par intervention)</b>	<del>X</del>	85,65	<del>X</del>	81,60

ANIMAUX



## CIMETIERES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>A - CONCESSIONS</b>				
A.1 - CONCESSION 2 m <sup>2</sup>				
A.1.1 - 15 ans		<b>230,00</b>		<b>219,00</b>
A.2 - CONCESSION 2,40 m <sup>2</sup>				
A.2.1 - 30 ans		<b>620,00</b>		<b>591,00</b>
A.2.2 - 50 ans		<b>1312,00</b>		<b>1249,00</b>
A.3 - SUPPLEMENT DE TERRAIN, LE m <sup>2</sup>				
A.3.1 - 15 ans		<b>63,00</b>		<b>60,00</b>
A.3.2 - 30 ans		<b>213,00</b>		<b>202,00</b>
A.3.3 - 50 ans		<b>504,00</b>		<b>480,00</b>
A.4 - CASE DE COLUMBARIUM OU CASE EN JARDIN D'URNES				
A.4.1 - 15 ans		<b>294,00</b>		<b>280,00</b>
A.4.2 - 30 ans		<b>636,00</b>		<b>605,00</b>

C  
I  
M  
E  
T  
I  
E  
R  
E  
S





## CIMETIERES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>D - OUVERTURE ET DROIT DE SEJOUR EN CAVEAU PROVISoire</b>		
D.1 - Les 6 premiers jours	139,00	132,00
D.2 - Par jour supplémentaire	19,00	18,00
<b>E - FOURNITURES DIVERSES</b>		
E.1 - Fourniture d'un monument d'occasion		
E.1.1 - En granit	420,00	400,00
E.2 - Vente d'un caveau d'occasion		
E.2.1 - 1 case	473,00	450,00
E.2.2 - 2 cases	735,00	700,00
E.2.3 - 3 cases	945,00	900,00
E.3 - Vente d'éléments de monuments et croix		
E.3.1 - Eléments de monuments en pierre naturelle en m <sup>3</sup>	315,00	300,00
E.3.2 - Eléments façonnés ou sculptés en pierre naturelle en m <sup>3</sup>	735,00	700,00
E.3.3 - Croix en pierre ou en fonte / vases	53,00	50,00

C  
I  
M  
E  
T  
I  
E  
R  
E  
S



## CREMATORIUM

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - OPERATION DE CREMATION</b>				
A.1 - Adulte et enfant de plus de 7 ans	537,50	645,00	458,33	550,00
A.2 - Enfant de 1 à 7 ans	177,50	213,00	151,67	182,00
A.3 - Enfant de moins de 1 an	47,50	57,00	40,00	48,00
<b>B - CEREMONIE AU CREMATORIUM</b>				
B.1 - Salle de cérémonie	83,33	100,00	100,00	120,00
B.2 - Maître de cérémonie	41,67	50,00	<del> </del>	<del> </del>
<b>C - CREMATION RELIQUAIRE D'OSSEMENTS</b>				
C.1 - Volume cercueil adulte, la crémation	537,50	645,00	458,33	550,00
C.2 - Petit volume, la crémation	177,50	213,00	151,67	182,00
<b>D - CREMATION PIECES ANATOMIQUES</b>				
D.1 - Grande boîte, la crémation	277,50	333,00	236,67	284,00
D.2 - Petite boîte, la crémation	166,67	200,00	141,67	170,00
D.3 - Micro boîte, la crémation	49,17	59,00	41,67	50,00
<b>E - DEPÔT D'URNE AU CREMATORIUM</b>				
E.1 - Tarif appliqué au-delà de 6 mois de dépôt	30,62	37,00	29,17	35,00

C  
I  
M  
E  
T  
I  
E  
R  
E  
S



## SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

C I M E T I E R E S

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A- CREUSEMENTS ET REMBLAIEMENTS DES FOSSES</b>				
A.1- Fosse simple adulte	394,17	473,00	375,00	450,00
A.2- Fosse double adulte	544,17	653,00	517,50	621,00
A.3- Fosse triple adulte	666,67	800,00	634,17	761,00
A.4- Fosse simple enfant	174,17	209,00	165,83	199,00
A.5- Fosse pour urne ou reliquaire	85,83	103,00	81,67	98,00
<b>B- TERRASSEMENT POUR CAVEAU</b>				
B.1- 1 case	287,50	345,00	273,33	328,00
B.2- 2 cases	418,33	502,00	398,33	478,00
B.3- 2 cases terrain difficile	557,50	669,00	530,83	637,00
B.4- 3 cases	545,83	655,00	519,17	623,00
B.5- 3 cases terrain difficile	734,17	881,00	699,17	839,00
B.6- 4 cases	915,00	1098,00	870,83	1045,00
<b>C- AUTRES PRESTATIONS</b>				
C.1- Exhumation d'un cercueil	184,17	221,00	175,00	210,00
C.2- Regroupement de restes mortels, par corps	95,83	115,00	90,83	109,00
C.3- Dispersion des cendres au Jardin du Souvenir	46,67	56,00	44,17	53,00
C.4- Ouverture d'une case de columbarium ou d'un caverne	60,00	72,00	56,67	68,00
C.5- Ouverture d'un jardin d'urne au cimetière naturel de Souché	60,00	72,00	<del> </del>	<del> </del>
C.6- Travaux funéraires pour tiers	<b>Au tarif main d'œuvre de la ville de Niort</b>			
C.7- Admission en case réfrigérée le 1er jour	52,50	63,00	50,00	60,00
C.8- Reponse de monument	83,33	100,00	<del> </del>	<del> </del>
C.9- Admission en case réfrigérée par jour supplémentaire	13,33	16,00	12,50	15,00



## SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>D- FOURNITURES</b>				
D.1 - Fourniture de plafonds pour fosse	<b>68,33</b>	<b>82,00</b>	<b>65,00</b>	<b>78,00</b>
D.2 - Housse biodégradable pour exhumation, l'unité				
D.2.1 - Petite housse	<b>17,50</b>	<b>21,00</b>	<b>16,67</b>	<b>20,00</b>
D.2.2 - Grande housse	<b>22,50</b>	<b>27,00</b>	<b>20,83</b>	<b>25,00</b>
D.3 - Urnes d'occasion	<b>32,50</b>	<b>39,00</b>	<b>30,83</b>	<b>37,00</b>



<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>				
	<b>TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023</b>		<b>POUR MEMOIRE TARIFS 2022</b>	
	<b>NIORT</b>	<b>HORS NIORT</b>	<b>NIORT</b>	<b>HORS NIORT</b>
<b>A- PAR TRANCHE DE Q.F, L'HEURE DU MATIN (7h30 - 8h35)</b>				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,15	0,16	0,15	0,16
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,15	0,16	0,15	0,16
A.3- Tranche Q.F n° 3	0,15	0,16	0,15	0,16
A.4- Tranche Q.F n° 4	0,39	0,40	0,37	0,38
A.5- Tranche Q.F n° 5	0,63	0,64	0,60	0,61
A.6- Tranche Q.F n° 6	0,75	0,76	0,71	0,72
A.7- Tranche Q.F n° 7	0,87	0,89	0,83	0,85
A.8- Tranche Q.F n° 8	0,98	1,01	0,94	0,96
A.9- Tranche Q.F n° 9	1,12	1,15	1,07	1,09
A.10- Tranche Q.F n° 10	1,25	1,28	1,19	1,22
A.11- Tranche Q.F n° 11	1,37	1,40	1,30	1,34
A.12- Tranche Q.F n° 12	1,50	1,52	1,43	1,45
<b>B- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 1ère HEURE 1/4 DU SOIR SANS GOUTER (16h - 17h15)</b>				
B.1- Tranche Q.F n° 1	0,15	0,16	0,15	0,16
B.2- Tranche Q.F n° 2	0,15	0,16	0,15	0,16
B.3- Tranche Q.F n° 3	0,15	0,16	0,15	0,16
B.4- Tranche Q.F n° 4	0,40	0,41	0,38	0,39
B.5- Tranche Q.F n° 5	0,63	0,64	0,60	0,61
B.6- Tranche Q.F n° 6	0,75	0,76	0,71	0,72
B.7- Tranche Q.F n° 7	0,87	0,89	0,83	0,85
B.8- Tranche Q.F n° 8	0,98	1,01	0,94	0,96
B.9- Tranche Q.F n° 9	1,12	1,15	1,07	1,09
B.10- Tranche Q.F n° 10	1,25	1,28	1,19	1,22
B.11- Tranche Q.F n° 11	1,37	1,40	1,30	1,34
B.12- Tranche Q.F n° 12	1,50	1,52	1,43	1,45

- réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

- application du tarif Niort pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>C- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 1ère HEURE 1/4 DU SOIR GOUTER COMPRIS (uniquement pour les maternelles) (16h - 17h15)</b>				
C.1- Tranche Q.F n° 1	0,15	0,16	0,15	0,16
C.2- Tranche Q.F n° 2	0,15	0,16	0,15	0,16
C.3- Tranche Q.F n° 3	0,15	0,16	0,15	0,16
C.4- Tranche Q.F n° 4	0,51	0,52	0,49	0,50
C.5- Tranche Q.F n° 5	0,81	0,82	0,77	0,78
C.6- Tranche Q.F n° 6	0,98	1,01	0,94	0,96
C.7- Tranche Q.F n° 7	1,25	1,28	1,19	1,22
C.8- Tranche Q.F n° 8	1,50	1,52	1,43	1,45
C.9- Tranche Q.F n° 9	1,62	1,65	1,54	1,57
C.10- Tranche Q.F n° 10	2,00	2,04	1,91	1,94
C.11- Tranche Q.F n° 11	2,12	2,17	2,02	2,06
C.12- Tranche Q.F n° 12	2,24	2,28	2,13	2,17
<b>D- PAR TRANCHE DE Q.F, LA 2ème HEURE 1/4 DU SOIR (17h15 - 18h30)</b>				
D.1- Tranche Q.F n° 1	0,15	0,16	0,15	0,16
D.2- Tranche Q.F n° 2	0,15	0,16	0,15	0,16
D.3- Tranche Q.F n° 3	0,15	0,16	0,15	0,16
D.4- Tranche Q.F n° 4	0,75	0,76	0,71	0,72
D.5- Tranche Q.F n° 5	1,07	1,08	1,01	1,03
D.6- Tranche Q.F n° 6	1,25	1,28	1,19	1,22
D.7- Tranche Q.F n° 7	1,50	1,52	1,43	1,45
D.8- Tranche Q.F n° 8	1,74	1,78	1,66	1,69
D.9- Tranche Q.F n° 9	1,87	1,91	1,78	1,82
D.10- Tranche Q.F n° 10	2,24	2,28	2,13	2,17
D.11- Tranche Q.F n° 11	2,37	2,41	2,25	2,30
D.12- Tranche Q.F n° 12	2,49	2,54	2,38	2,42

- réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

- application du tarif Niort pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)



## ACCUEIL PERISCOLAIRE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>E- PAR TRANCHE DE Q.F, accueil du mercredi de 11h45 à 12h15)</b>				
E.1- Tranche Q.F n° 1	0,13	0,14	0,12	0,13
E.2- Tranche Q.F n° 2	0,13	0,14	0,12	0,13
E.3- Tranche Q.F n° 3	0,13	0,14	0,12	0,13
E.4- Tranche Q.F n° 4	0,30	0,31	0,29	0,30
E.5- Tranche Q.F n° 5	0,48	0,49	0,46	0,47
E.6- Tranche Q.F n° 6	0,57	0,58	0,54	0,55
E.7- Tranche Q.F n° 7	0,66	0,67	0,62	0,64
E.8- Tranche Q.F n° 8	0,75	0,76	0,71	0,72
E.9- Tranche Q.F n° 9	0,84	0,85	0,80	0,81
E.10- Tranche Q.F n° 10	0,94	0,95	0,89	0,90
E.11- Tranche Q.F n° 11	1,03	1,04	0,98	0,99
E.12- Tranche Q.F n° 12	1,11	1,14	1,06	1,08

- réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire

- application du tarif Niort pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)



## CLASSES DE DECOUVERTES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
A.1- Tranche Q.F n° 1		5,55		5,29
A.2- Tranche Q.F n° 2		21,13		20,13
A.3- Tranche Q.F n° 3		37,02		35,26
A.4- Tranche Q.F n° 4		52,60		50,10
A.5- Tranche Q.F n° 5		71,42		68,02
A.6- Tranche Q.F n° 6		91,84		87,46
A.7- Tranche Q.F n° 7		112,97		107,59
A.8- Tranche Q.F n° 8		118,11		112,49
A.9- Tranche Q.F n° 9		122,71		116,87
A.10- Tranche Q.F n° 10		122,71		116,87
A.11- Tranche Q.F n° 11		122,71		116,87
A.12- Tranche Q.F n° 12		122,71		116,87

E  
D  
U  
C  
A  
T  
I  
O  
N



**CENTRES DE LOISIRS**

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>Enfants de 2 à 11 ans révolus (au moment du séjour)</b>				
<b>A- JOURNEE</b>				
A.1- Tranche Q.F n° 1	13,53	21,51	12,89	20,48
A.2- Tranche Q.F n° 2	14,21	22,51	13,54	21,44
A.3- Tranche Q.F n° 3	14,76	23,45	14,06	22,33
A.4- Tranche Q.F n° 4	15,19	24,07	14,46	22,93
A.5- Tranche Q.F n° 5	16,85	26,52	16,05	25,26
A.6- Tranche Q.F n° 6	18,19	28,59	17,33	27,23
A.7- Tranche Q.F n° 7	19,56	31,04	18,63	29,56
A.8- Tranche Q.F n° 8	20,17	31,79	19,21	30,27
A.9- Tranche Q.F n° 9	21,03	33,04	20,03	31,47
A.10- Tranche Q.F n° 10	21,03	33,04	20,03	31,47
A.11- Tranche Q.F n° 11	21,03	33,04	20,03	31,47
A.12- Tranche Q.F n° 12	21,03	33,04	20,03	31,47
<b>B- DEMI-JOURNEE</b>				
B.1- Tranche Q.F n° 1	8,11	12,90	7,73	12,29
B.2- Tranche Q.F n° 2	8,52	13,50	8,12	12,86
B.3- Tranche Q.F n° 3	8,85	14,07	8,43	13,40
B.4- Tranche Q.F n° 4	9,11	14,45	8,68	13,76
B.5- Tranche Q.F n° 5	10,12	15,91	9,63	15,15
B.6- Tranche Q.F n° 6	10,92	17,15	10,40	16,34
B.7- Tranche Q.F n° 7	11,73	18,62	11,17	17,73
B.8- Tranche Q.F n° 8	12,11	19,79	11,53	18,84
B.9- Tranche Q.F n° 9	12,62	19,82	12,02	18,88
B.10- Tranche Q.F n° 10	12,62	19,82	12,02	18,88
B.11- Tranche Q.F n° 11	12,62	19,82	12,02	18,88
B.12- Tranche Q.F n° 12	12,62	19,82	12,02	18,88

Sur les QF1, 2, 3, et 4 (jusqu'à 550) **NIORT - JOURNEE** les aides de la CAF sont supérieures au tarif appliqué par la Ville, aussi, une participation journalière forfaitaire est appliquée pendant les vacances scolaires comme suit :

QF1 (Niort) =	1,97
QF2 (Niort) =	2,75
QF3 (Niort) =	3,47
QF4 (jusqu'à 550 ; Niort) =	4,30



## RESTAURANTS SCOLAIRES

RESTAURANTS SCOLAIRES	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A- PAR TRANCHE DE Q.F, LE REPAS</b>				
A.1- Tranche Q.F n° 1	0,28	0,98	0,27	0,94
A.2- Tranche Q.F n° 2	0,98	1,01	0,94	0,96
A.3- Tranche Q.F n° 3	1,73	3,26	1,65	3,10
A.4- Tranche Q.F n° 4	2,53	3,26	2,41	3,10
A.5- Tranche Q.F n° 5	3,37	5,90	3,21	5,62
A.6- Tranche Q.F n° 6	4,34	5,90	4,14	5,62
A.7- Tranche Q.F n° 7	5,36	7,19	5,11	6,85
A.8- Tranche Q.F n° 8	5,54	7,19	5,28	6,85
A.9- Tranche Q.F n° 9	5,73	7,19	5,45	6,85
A.10- Tranche Q.F n° 10	5,73	7,19	5,45	6,85
A.11- Tranche Q.F n° 11	5,73	7,19	5,45	6,85
A.12- Tranche Q.F n° 12	5,73	7,19	5,45	6,85
<b>B- ELEVES STAGIAIRES NON REMUNERES, LE REPAS</b>	2,83		2,70	
<b>C- PERSONNEL ENSEIGNANT</b>				
C.1- le repas pour les professeurs des écoles (de ce tarif peut être déduite la subvention de l'Etat aux fonctionnaires)	6,75		6,43	
C.2- le repas pour les auxiliaires de vie scolaire	5,96		5,68	
<b>D- PERSONNEL MUNICIPAL</b>				
D.1- le repas	2,30		2,19	
<b>E- AUTRES PERSONNES AUTORISEES A DEJEUNER EXCEPTIONNELLEMENT DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES</b>				
E.1- le repas	6,75		6,43	

- Réduction de 20 % pour les familles ayant 3 enfants et plus inscrits en restauration et en accueil périscolaire
- application du tarif Niort pour les familles non domiciliées à Niort et ayant un enfant scolarisé en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)

## SEJOURS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A- SEJOURS COURTS - Tarifs à la journée</b>				
A.1- Tranche Q.F n° 1	25,65	44,45	24,43	42,33
A.2- Tranche Q.F n° 2	27,43	47,34	26,12	45,08
A.3- Tranche Q.F n° 3	29,15	50,16	27,76	47,77
A.4- Tranche Q.F n° 4	32,53	56,31	30,98	53,63
A.5- Tranche Q.F n° 5	34,81	59,75	33,15	56,90
A.6- Tranche Q.F n° 6	37,58	64,70	35,79	61,62
A.7- Tranche Q.F n° 7	40,90	70,53	38,95	67,17
A.8- Tranche Q.F n° 8	42,74	73,79	40,71	70,28
A.9- Tranche Q.F n° 9	44,53	76,74	42,41	73,09
A.10- Tranche Q.F n° 10	44,53	76,74	42,41	73,09
A.11- Tranche Q.F n° 11	44,53	76,74	42,41	73,09
A.12- Tranche Q.F n° 12	44,53	76,74	42,41	73,09
<b>B- SEJOURS LONGS : Réduction de 10% sur les tarifs SEJOURS COURTS *</b>				
B.1- Tranche Q.F n° 1	23,09	40,00	21,99	38,10
B.2- Tranche Q.F n° 2	24,69	42,60	23,51	40,58
B.3- Tranche Q.F n° 3	26,24	45,14	24,99	42,99
B.4- Tranche Q.F n° 4	29,28	50,68	27,88	48,26
B.5- Tranche Q.F n° 5	31,33	53,77	29,84	51,21
B.6- Tranche Q.F n° 6	33,82	58,23	32,21	55,46
B.7- Tranche Q.F n° 7	36,81	63,48	35,06	60,45
B.8- Tranche Q.F n° 8	38,47	66,41	36,63	63,25
B.9- Tranche Q.F n° 9	40,08	69,07	38,17	65,78
B.10- Tranche Q.F n° 10	40,08	69,07	38,17	65,78
B.11- Tranche Q.F n° 11	40,08	69,07	38,17	65,78
B.12- Tranche Q.F n° 12	40,08	69,07	38,17	65,78
<b>C- PASSEPORT ENFANT : Réduction de 75% pour les QF 1 à 4 (jusqu'à 550), de 50% pour les QF 4 (à partir de 551) à 5 (jusqu'à 770) appliquée sur le tarif journée Séjours courts</b>				
C.1- Tranche Q.F n° 1	6,41	11,11	6,11	10,58
C.2- Tranche Q.F n° 2	6,86	11,83	6,53	11,27
C.3- Tranche Q.F n° 3	7,29	12,54	6,94	11,94
C.4- Tranche Q.F n° 4 (jusqu'à 550)	8,13	14,08	7,75	13,41
C.5- Tranche Q.F n° 4 (551-655)	16,27	28,15	15,49	26,81
C.6- Tranche Q.F n° 5 (656-770)	17,41	29,87	16,58	28,45



## CHALETS DU MARCHE DE NOEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>Chalet de 3,30 m</b> Période du Marché de Noël	506,45	607,74	482,33	578,80
<b>Chalet de 4,40 m</b> Période du Marché de Noël	590,86	709,03	562,72	675,26
<b>Structure Toilée 4x4 m</b> Forfait semaine	187,58	225,10	178,65	214,38
<b>Structure Toilée 3x3 m</b> Forfait semaine	140,68	168,82	133,98	160,78
<b>Mobilier manché de Noël</b> Mange debout, période du marché de Noël	21,00	25,20	20,00	24,00
<b>Kit repas (comprend 1 table de 2 pers et 2 chaises), période du marché de Noël</b>	28,35	34,02	27,00	32,40



## CENTRE DU GUESCLIN - LOCATIONS DE SALLES

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023			
TOUT USAGER - barème par tranche de 4 heures / (sauf associations)*			
SALLES	SUPERFICIES	NIORT	HORS NIORT
Bâtiment A	moins 30 m <sup>2</sup>	<b>9,85</b>	<b>19,70</b>
Bâtiment A	de 30 à 59 m <sup>2</sup>	<b>16,05</b>	<b>32,10</b>
Bâtiment A	de 60 à 109 m <sup>2</sup>	<b>26,50</b>	<b>53,00</b>
Bâtiment A et C	110 m <sup>2</sup> et plus	<b>52,40</b>	<b>104,80</b>
Remise en état après dégradations (ménage complet - réparations) (forfait)		<b>110,00</b>	<b>220,00</b>

POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
NIORT	HORS NIORT
9,40	18,80
15,30	30,60
25,35	50,70
49,90	99,80
105,00	210,00

### TARIFS pour 1 heure de location

ASSOCIATIONS - PARTIS POLITIQUES - SYNDICATS *	NIORT	HORS NIORT
Toutes les salles	<b>6,20</b>	<b>12,40</b>

NIORT	HORS NIORT
5,90	11,80

\* toute heure entamée est due

Nota : la gratuité des salles s'applique pour les partis politiques dans le cadre de l'organisation de primaires (délib n°D-2016-291 du 19/09/2016) ainsi que durant toute campagne électorale (délib n°D-2014-380 du 15/09/2014)

BUREAUX ET SALLES - TARIFS ANNUELS CHARGES LOCATIVES		
BATIMENT A et C surfaces pour les occupations à titre privatives et exclusives	Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> sans Ménage	<b>29,82</b>
BATIMENT A surfaces pour les occupations à titre privatives et exclusives	Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> avec Ménage (2 passages/semaine)	<b>42,95</b>
BATIMENT A et C surfaces pour les occupations à titre privatives et exclusives	Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> avec Ménage (5 passages/semaines)	<b>59,43</b>

Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> sans Ménage	<b>28,40</b>
Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> avec Ménage	<b>40,90</b>
Forfaitaire/an/m <sup>2</sup> avec Ménage	<b>56,60</b>

LOCATIONS



## LOCATION DE SALLES AU RESTAURANT INTER ADMINISTRATIF DE NIORT

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A- PETITES SALLES</b>				
A.1- Journée (10 heures)	562,28	674,73	535,50	642,60
A.2- Demi-journée (5 heures)	351,66	422,00	334,92	401,90
A.3- De 20h00 à 2h00	351,66	422,00	334,92	401,90
<b>B- RESTAURANT</b>				
<b>B.1- Salle sans cuisine</b>				
B.1.1- Journée (10 heures)	1 164,89	1 397,87	1 109,42	1 331,30
B.1.2- Demi-journée (5 heures)	730,63	876,75	695,83	835,00
B.1.3- De 20h00 à 2h00	730,63	876,75	695,83	835,00
<b>B.2- Salle avec cuisine</b>				
B.2.1- La salle				
B.2.1.1- Journée (10 heures)	1 521,54	1 825,85	1 449,08	1 738,90
B.2.1.2- Demi-journée (5 heures)	1 087,98	1 305,57	1 036,17	1 243,40
B.2.1.3- De 20h00 à 2h00	1 087,98	1 305,57	1 036,17	1 243,40
B.2.2- PAR COUVERT	2,73	3,28	2,60	3,12
Minimum par service	273,08	327,70	260,08	312,10

Le temps d'immobilisation des espaces, pour la préparation par l'organisateur de la manifestation, est facturé sur la base de 50% du tarif de location de la salle.



## POLE COMMERCIAL DANS LES ESPACES DE LA RUE BRISSON

LOCATION COMMERCE	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
A- Location mensuelle commerce (par m <sup>2</sup> )		8,10		7,70

L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S



## SALLES MUNICIPALES

LOCATIONS

<b>LOCATIONS SALLES MUNICIPALES NIORTAIS ET NON NIORTAIS</b>	<b>TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023</b>	
<b>A. REMISE EN ETAT DES SALLES MUNICIPALES</b>		
Reproduction de clé		<b>cf. tarif général</b>
Reproduction de clé avec changement de barillet		<b>cf. tarif général</b>
Remise en état après dégradations (ménage complet - réparations)		<b>360,00</b>
Forfait remise en état après dégradations du mobilier		<b>200,00</b>
Forfait remise en état après dégradations du matériel cuisine		<b>200,00</b>
Prestataire de service complémentaire		<b>cf. tarif général</b>
<b>B. ECRAN GEANT + TELECOMMANDES DE LA SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET RUE LAURENT BONNEVAY</b>		
Forfait remise en état après dégradations de l'écran géant		<b>350,00</b>
Forfait remplacement de la télécommande (montant par télécommande)		<b>50,00</b>

<b>POUR MEMOIRE TARIFS 2022</b>	
	<b>cf. tarif général</b>
	<b>cf. tarif général</b>
	360,00
	200,00
	200,00
	cf tarif général
	350,00
	50,00



**LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS ET ADMINISTRATIONS**

SALLES	Superficie en m <sup>2</sup>	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023								POUR MÉMOIRE TARIFS 2022							
		Type A1 - du 01/01 au 31/12		Type A2 - du 01/01 au 31/12		Type A3 - du 01/01 au 31/12		Type A4 - du 01/01 au 31/12		Type A1 - du 01/01 au 31/12		Type A2 - du 01/01 au 31/12		Type A3 - du 01/01 au 31/12		Type A4 - du 01/01 au 31/12	
		Activités annuelles régulières Forfait annuel par tranche d'1H d'utilisation hebdomadaire €/heure/an		Activités ponctuelles Tarif horaire (hors jours fériés et ponts) €/heure		Activités sur une semaine pendant les vacances scolaires Forfait hebdomadaire €/semaine		Activités week-end et jours fériés (samedis, dimanches, jours fériés et ponts) €/week-end		Activités annuelles régulières Forfait annuel par tranche d'1H d'utilisation hebdomadaire €/heure/an		Activités ponctuelles Tarif horaire (hors jours fériés et ponts) €/heure		Activités sur une semaine pendant les vacances scolaires Forfait hebdomadaire €/semaine		Activités week-end et jours fériés (samedis, dimanches, jours fériés et ponts) €/week-end	
NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES
1. SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE ASSOCIATIF LANGEVIN WALLON 48 RUE ROUGET DE LISLE	139 m <sup>2</sup>	115,15		6,20	12,40					109,65	219,30	5,90	11,80				
2. SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	67,50 m <sup>2</sup>	57,75		3,05	6,10					55,00	110,00	2,90	5,80				
3. BOX DE RANGEMENT SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD - Forfait annuel																	15,60
4. SALLE ASSOCIATIVE DU PRESBYTERE SAINTE- PEZENNE - ANCIENNE DEPENDANCE DE L'EX- PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE 5 RUE DU PRESBYTERE	41,40 m <sup>2</sup>	57,75		3,05	6,10					55,00	110,00	2,90	5,80				
5. SALLE ASSOCIATIVE DE SAINT LIGUAIRE. 18 RUE DU HUIT MAI 1945	30,45 m <sup>2</sup>	57,75		3,05	6,10					55,00	110,00	2,90	5,80				
6. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m <sup>2</sup>	115,15		6,20	12,40	57,75		311,85	623,70	109,65	219,30	5,90	11,80	55,00	110,00	297,00	594,00
7. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m <sup>2</sup>	57,75		3,05	6,10	7,60		139,25	278,50	55,00	110,00	2,90	5,80	7,25	14,50	132,60	265,20
8. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU- BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY				98,70	197,40	98,70		98,70	197,40			94,00 €	188,00 €	94,00 €	188,00 €	94,00 €	188,00 €
9. DEPOT DE GARANTIE SALLE POLYVALENTE DU CLOU BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS RUE LAURENT BONNEVAY								410,00	410,00							410,00	410,00

 L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S

**I. Principes de base de tarification**

Gratuité pour les services de la Ville de Niort et du CCAS.

Tarifs applicables aux syndicats

Tarifs applicables aux partis politiques sauf gratuité prévue pour les partis politiques reconnus par l'Etat comme participant à une campagne électorale et uniquement pendant les 3 mois précédents la date du scrutin (en conformité avec la délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2014 relative à la mise à disposition des salles municipales aux partis politiques)

Toute heure commencée est due. Le montant forfaitaire annuel sera proratisé en cas de départ anticipé

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet

La tarification du Petit Théâtre Jean Richard est applicable par le gestionnaire du site conformément aux dispositions de la convention d'occupation en cours d'exécution

Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

**II. Précisions applicables à la tarification de type A1 :**

Tarif A1 applicable aux associations bénéficiant d'un ou plusieurs créneau(x) horaire(s) régulier(s) par semaine sur un an (vacances scolaires comprises ou non)

Priorité donnée aux réservations d'associations niortaises affiliées à Niort association

Application du prorata temporis en cas de départ en cours d'année civile

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

**III. Précisions applicables à la tarification de type A2 :**

Tarif A2 applicable aux associations hors jours fériés et ponts

Priorité donnée aux réservations d'associations niortaises affiliées à Niort association

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

**IV. Précisions applicables à la tarification de type A3 :**

Tarif A3 applicable aux associations sollicitant des créneaux hebdomadaires pendant les vacances scolaires (5 à 7 jours complets jours et / ou nuits comprises)

Tarif A3 applicable sur présentation d'un planning prévisionnel de l'année civil ou scolaire et motivé (stage, répétitions, animation de longue durée avec matériels ne pouvant être déplacé etc.)

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée

**V. Précisions applicables à la tarification de type A4 :**

Tarif A4 applicable d'office aux associations sollicitant des créneaux (hors créneaux réguliers) du samedi 9h00 au lundi 9h00, pendant les jours fériés ou pendant les ponts

Priorité donnée aux réservations d'associations niortaises affiliées à Niort association

Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée

Dépôt de garantie à verser au minimum 30 jours avant la date de la réservation par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public

**LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX PARTICULIERS**

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023						POUR MÉMOIRE TARIFS 2022					
SALLES	Superficie en m <sup>2</sup>	Type P1 - du 01/01 au 31/12		Type P2 - du 01/01 au 31/12		Type P3 - du 01/01 au 31/12		Type P1 - du 01/01 au 31/12		Type P2 - du 01/01 au 31/12		Type P3 - du 01/01 au 31/12	
		Forfait journée / nuit (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Activités ponctuelles Tarif horaire		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Forfait journée / nuit (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Activités ponctuelles Tarif horaire		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)	
		€/jour ou €/nuit		€/heure		€/week-end		€/jour ou €/nuit		€/heure		€/week-end	
		NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS
1. SALLE ASSOCIATIVE DU PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE - ANCIENNE DEPENDANCE DE L'EX-PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE 5 RUE DU PRESBYTERE	41,40 m <sup>2</sup>	70,65	141,30	7,90	15,80			67,30	134,60	7,55	15,10		
2. SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	67,50 m <sup>2</sup>	70,65	141,30	7,90	15,80			X	X	X	X		
3. SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE ASSOCIATIF LANGEVIN WALLON 48 RUE ROUGET DE LISLE	139 m <sup>2</sup>	114,55	229,10	10,90	21,80			109,10	218,20	10,40	20,80		
4. SALLE ASSOCIATIVE DE SAINT LIGUAIRE. 18 RUE DU HUIT MAI 1945	30,45 m <sup>2</sup>	70,65	141,30	7,90	15,80			67,30	134,60	7,55	15,10		
5. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m <sup>2</sup>	159,60	319,20	15,00	30,00	317,10	634,20	152,00	304,00	14,30	28,60	302,00	604,00
6. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m <sup>2</sup>	70,65	141,30	7,90	15,80	142,45	284,90	67,30	134,60	7,55	15,10	135,65	271,30
7. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU-BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY		100,80	201,60			100,80	201,60	96,00	192,00			96,00	192,00
8. DEPOT DE GARANTIE SALLE POLYVALENTE DU CLOU BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS RUE LAURENT BONNEVAY						410,00	410,00					410,00	410,00

**I. Principes de base de tarification**

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet

**II. Précisions applicables à la tarification de type P1 :**

Tarif P1 applicable aux particuliers hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du lundi 9h00 au vendredi 17h00

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

**III. Précisions applicables à la tarification de type P2 :**

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

**IV. Précisions applicables à la tarification de type P3 :**

Tarif P3 applicable d'office aux particuliers les samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du samedi 9h00 au lundi 9h00, les jours fériés et les ponts

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité

Le versement reste acquis si l'annulation n'est pas intervenue au moins 1 semaine avant la date de réservation

Dépôt de garantie à verser au minimum 30 jours avant la date de la réservation par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public

**LOCATIONS SALLES MUNICIPALES AUX ENTREPRISES**
**LOCATIONS**

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023					
SALLES	Superficie en m <sup>2</sup>	Type E 1 - du 01/01 au 31/12		Type E 2 - du 01/01 au 31/12	
		Tarif horaire (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)	
		€/heure		€/week-end	
		NIORTAISES	NON NIORTAISES	NIORTAISES	NON NIORTAISES
1. SALLE ASSOCIATIVE - ESPACE ASSOCIATIF LANGEVIN WALLON 48 RUE ROUGET DE LISLE	139 m <sup>2</sup>	16,05	32,10	378,05	756,10
2. SALLE ASSOCIATIVE DU PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE - ANCIENNE DEPENDANCE DE L'EX-PRESBYTERE SAINTE-PEZENNE 5 RUE DU PRESBYTERE	41,40 m <sup>2</sup>	7,95	15,90	191,75	383,50
3. SALLE ASSOCIATIVE - EDMOND PROUST - GS EDMOND PROUST 12 ALLEE PAULINE KERGOMARD	67,50 m <sup>2</sup>	7,95	15,90	191,75	383,50
4. SALLE ASSOCIATIVE DE SAINT LIGUAIRE. 18 RUE DU HUIT MAI 1945	30,45 m <sup>2</sup>	7,95	15,90	191,75	383,50
5. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	325,83 m <sup>2</sup>	21,85	43,70	529,10	1 058,20
6. SALLE POLYVALENTE DU CLOU-BOUCHET - SALLE ODETTE BODIN SANS OFFICE TRAITEUR RUE LAURENT BONNEVAY	42,54 m <sup>2</sup>	7,95	15,90	191,75	383,50
7. OFFICE TRAITEUR DES SALLES DU CLOU-BOUCHET - OPTION FORFAITAIRE RUE LAURENT BONNEVAY		125,30	250,60	125,30	250,60
8. DEPOT DE GARANTIE SALLE POLYVALENTE DU CLOU BOUCHET - SALLE MONIQUE MASSIAS RUE LAURENT BONNEVAY				410,00	410,00

POUR MÉMOIRE TARIFS 2022			
Type E 1 - du 01/01 au 31/12		Type E 2 - du 01/01 au 31/12	
Tarif horaire (hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts)		Forfait week-end (samedis, dimanches, jours fériés et ponts)	
€/heure		€/week-end	
NIORTAIS	NON NIORTAIS	NIORTAIS	NON NIORTAIS
15,30	30,60	360,05	720,10
7,55	15,10	182,60	365,20
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>
20,80	41,60	503,90	1 007,80
7,55	15,10	182,60	365,20
119,35	238,70	119,35	238,70
		410,00	410,00

**I. Principes de base de tarification**

La réservation de l'office traiteur n'est pas possible sans la réservation d'une des deux salles du Clou Bouchet  
 Des modalités de réservation, d'occupation et de facturation complémentaires seront régies par un règlement intérieur

**II. Précisions applicables à la tarification de type E 1 :**

Tarif E 1 applicable hors samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du lundi 9h00 au vendredi 17h00  
 Toute heure commencée est due  
 Toute annulation sera facturée si elle intervient à moins d'1 semaine de la date réservée.

**III. Précisions applicables à la tarification de type E 2 :**

Tarif E 2 applicable d'office les samedis, dimanches, jours fériés et ponts - du samedi 9h00 au lundi 9h00, les jours fériés et les ponts  
 La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité  
 Le versement reste acquis si l'annulation n'est pas intervenue au moins 1 semaine avant la date de réservation  
 Dépôt de garantie à verser au minimum 30 jours avant la date de la réservation par chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public



**LOCATION ATELIERS ARTISTES**  
**(Ancienne Maison de Quartier des BRIZEAUX)**

NIORT	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		
1.ANCIENNE MAISON QUARTIER BRIZEAUX ATELIERS 1,2,3 (18,50 m <sup>2</sup> ) rue des Brizeaux	QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9
Forfaitaire par an	72,90	220,60	367,40

POUR MÉMOIRE TARIFS 2022		
QF 1, 2 et 3	QF 4, 5 et 6	QF 7, 8 et 9
69,40	210,10	349,90



## LOCATION DE SALLE HANGARS - PORT BOINOT

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>A- SALLE (compris espace sanitaires et espace Bar)</b>		
A.1- Journée (10 heures)	875,00 €	<del>                    </del>
A.2- Demi-journée (5 heures)	525,00 €	<del>                    </del>

### III. Précisions applicables à la tarification :

Tarif applicable d'office compris les samedis, dimanches, jours fériés et ponts entre 9h et 23h

Le site est à proximité d'habitations. Le preneur devra veiller à ne pas perturber la tranquillité publique. Les hangars ne sont pas traités pour assurer l'isolement acoustique nécessaire à une activité de type concert ou animation musicale, elles sont donc interdites.

Les activités autorisées sont : réunions/colloques, soirées d'entreprise..

Utilisation réservée aux associations, institutions, administrations, entreprises Niortaises

La réservation validée devra intervenir au moins 1 mois avant le créneau sollicité



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS**  
**TOUTE L'ANNEE**

**ASSOCIATIONS NIORTAISES**

SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
		TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE	TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE
Salle de Saint Pezenne	192	<b>6,16</b>	<b>115,13</b>	<b>5,87</b>	<b>109,65</b>
Salle Place du Port	100	<b>6,16</b>	<b>115,13</b>	<b>5,87</b>	<b>109,65</b>
Salle de Pré Leroy	200	<b>6,16</b>	<b>115,13</b>	<b>5,87</b>	<b>109,65</b>
Salle de St Liguairé	157	<b>6,16</b>	<b>115,13</b>	<b>5,87</b>	<b>109,65</b>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>3,05</b>	<b>57,67</b>	<b>2,91</b>	<b>54,93</b>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>6,16</b>	<b>115,13</b>	<b>5,87</b>	<b>109,65</b>

Les activités en continu sur plusieurs semaines seront facturées à raison de 35h/semaine. Les activités en continu sur un WE seront facturées à raison de 7h/jour.

**L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS**  
**TOUTE L'ANNEE**

**ASSOCIATIONS HORS NIORT**

SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
		TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE	TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES	TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE
Salle de Saint Pezenne	192	<b>12,32</b>	<b>230,26</b>	<del> </del>	<del> </del>
Salle Place du Port	100	<b>12,32</b>	<b>230,26</b>	<del> </del>	<del> </del>
Salle de Pré Leroy	200	<b>12,32</b>	<b>230,26</b>	<del> </del>	<del> </del>
Salle de St Liguair	157	<b>12,32</b>	<b>230,26</b>	<del> </del>	<del> </del>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>6,10</b>	<b>115,13</b>	<del> </del>	<del> </del>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>12,32</b>	<b>230,26</b>	<del> </del>	<del> </del>

Les activités en continu sur plusieurs semaines seront facturées à raison de 35h/semaine. Les activités en continu sur un WE seront facturées à raison de 7h/jour.

**L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS  
HORS PERIODE DE CHAUFFAGE**

NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	<b>56,27</b>	<b>85,53</b>	<b>53,59</b>	<b>81,46</b>
Salle Place du Port	100	<b>29,26</b>	<b>45,02</b>	<b>27,87</b>	<b>42,87</b>
Salle de Pré Leroy	200	<b>58,52</b>	<b>88,92</b>	<b>55,74</b>	<b>84,68</b>
Salle de St Liguair	157	<b>46,15</b>	<b>69,78</b>	<b>43,95</b>	<b>66,45</b>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>14,64</b>	<b>22,51</b>	<b>13,94</b>	<b>21,44</b>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>34,89</b>	<b>52,90</b>	<b>33,23</b>	<b>50,38</b>

**L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**





**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS  
EN PERIODE DE CHAUFFAGE**

**NIORT**

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	<b>59,64</b>	<b>88,32</b>	<b>55,74</b>	<b>82,54</b>
Salle Place du Port	100	<b>30,97</b>	<b>47,03</b>	<b>28,95</b>	<b>43,95</b>
Salle de Pré Leroy	200	<b>61,93</b>	<b>92,90</b>	<b>57,88</b>	<b>86,82</b>
Salle de St Liguair	157	<b>48,17</b>	<b>72,26</b>	<b>45,02</b>	<b>67,53</b>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>16,06</b>	<b>24,09</b>	<b>15,01</b>	<b>22,51</b>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>37,85</b>	<b>56,20</b>	<b>35,38</b>	<b>52,53</b>

**L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS  
HORS PERIODE DE CHAUFFAGE**

**HORS NIORT**

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	<b>83,28</b>	<b>173,32</b>	<b>79,32</b>	<b>165,06</b>
Salle Place du Port	100	<b>43,90</b>	<b>91,17</b>	<b>41,81</b>	<b>86,82</b>
Salle de Pré Leroy	200	<b>86,66</b>	<b>181,20</b>	<b>82,54</b>	<b>172,57</b>
Salle de St Liguair	157	<b>67,53</b>	<b>141,81</b>	<b>64,31</b>	<b>135,05</b>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>22,51</b>	<b>46,15</b>	<b>21,44</b>	<b>43,95</b>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>51,78</b>	<b>109,17</b>	<b>49,32</b>	<b>103,97</b>

**L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S**



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS  
EN PERIODE DE CHAUFFAGE**

HORS NIORT

PAR UNITE DE TEMPS DE 4 HEURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
SALLES	SURFACE en m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Saint Pezenne	192	<b>87,16</b>	<b>180,07</b>	<b>81,46</b>	<b>168,29</b>
Salle Place du Port	100	<b>45,88</b>	<b>94,04</b>	<b>42,87</b>	<b>87,89</b>
Salle de Pré Leroy	200	<b>90,61</b>	<b>185,79</b>	<b>84,68</b>	<b>173,64</b>
Salle de St Liguair	157	<b>71,11</b>	<b>147,95</b>	<b>66,45</b>	<b>138,27</b>
Petite salle des Associations de Ste Pezenne	50	<b>22,94</b>	<b>47,03</b>	<b>21,44</b>	<b>43,95</b>
Grande salle des Associations de Ste Pezenne	120	<b>55,05</b>	<b>113,55</b>	<b>51,45</b>	<b>106,12</b>

L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S



## SALLE EXTERIEURE AU PARC DES EXPOSITIONS

NIORT

PAR WEEK-END	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Chantemerle	<b>187,95</b>	<b>318,51</b>	<b>179,00</b>	<b>303,34</b>

Mise en place d'une caution composée de deux parties : 50 € de caution "ménage" et 120 € de caution pour les bris de matériels.

L  
O  
C  
A  
T  
I  
O  
N  
S



## SALLE EXTERIEURE AU PARC DES EXPOSITIONS

### HORS NIORT

PAR WEEK-END	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Salle de Chantemerle	<b>314,01</b>	<b>686,52</b>	<b>299,05</b>	<b>653,83</b>

Mise en place d'une caution composée de deux parties : 50 € de caution "ménage" et 120 € de caution pour les bris de matériels.



**SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS  
PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE EN ETAT**

**NIORT**

	<b>TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023</b>		<b>POUR MEMOIRE TARIFS 2022</b>	
	<b>USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS</b>	<b>ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS</b>	<b>USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS</b>	<b>ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS</b>
Ménage au m <sup>2</sup>	<b>0,57</b>	<b>0,57</b>	<b>0,54</b>	<b>0,54</b>
Clé	<b>41,30</b>	<b>41,30</b>	<b>39,34</b>	<b>39,34</b>
Clé avec changement de canon	<b>339,88</b>	<b>344,38</b>	<b>323,70</b>	<b>327,98</b>
Cuisine Ste Pezenne (forfait)	<b>43,90</b>	<b>105,79</b>	<b>41,81</b>	<b>100,75</b>
Cuisine Chantemerle (forfait)	<b>104,67</b>	<b>104,67</b>	<b>99,69</b>	<b>99,69</b>

Les tarifs "ménage" sont majorés de 50 % les fins de semaine et les jours fériés.



## SALLES EXTERIEURES AU PARC DES EXPOSITIONS PARTICIPATION AUX FRAIS DE MISE EN ETAT

HORS NIORT	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS	USAGERS INDIVIDUELS OU ASSOCIATIONS	ENTREPRISES OU ORGANISMES DE FORMATIONS
Ménage au m <sup>2</sup>	<b>0,68</b>	<b>0,68</b>	<b>0,64</b>	<b>0,64</b>
Clé	<b>41,30</b>	<b>41,30</b>	<b>39,34</b>	<b>39,34</b>
Clé avec changement de canon	<b>339,88</b>	<b>344,38</b>	<b>323,70</b>	<b>327,98</b>
Cuisine Ste Pezenne (forfait)	<b>54,02</b>	<b>132,80</b>	<b>51,45</b>	<b>126,48</b>
Cuisine Chantemerle (forfait)	<b>104,67</b>	<b>104,67</b>	<b>99,69</b>	<b>99,69</b>
Evacuation des déchets laissés sur place, par 100 L	<b>105,00</b>	<b>126,00</b>	<b>100,00</b>	<b>120,00</b>

Les tarifs "ménage" sont majorés de 50 % les fins de semaine et les jours fériés.

## PARC DES EXPOSITIONS - SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - SUPPORT D'AFFICHAGE, l'unité par manifestaion</b>				
A-1- Plasto bloc	4,83	5,80	4,60	5,52
A-2- Grille caddies	4,83	5,80	4,60	5,52
A-3- Panneau à roulettes	9,62	11,54	9,16	10,99
A-4- Supports autres divers	4,83	5,80	4,60	5,52
<b>B - MATERIEL VIDEO, par jour d'utilisation</b>				
B-1- Video projecteur	168,82	202,58	160,78	192,93
B-2- PC portable	116,29	139,55	110,76	132,91
B-3- Ecran video projecteur	9,24	11,09	8,80	10,56
<b>C - MATERIEL SONORISATION, par jour d'utilisation</b>				
C-1- Petite sonorisation mobile (2 enceintes amplifiées, 1 console, 1 micro HF, 2 micros fils)	112,54	135,05	107,18	128,62
C-2- Sonorisation portable autonome	35,13	42,15	33,45	40,14
C-3- Sonorisation "Institutionnels"	275,73	330,88	262,60	315,12
<b>D - MATERIEL AMENAGEMENT ESPACE</b>				
D-1- Parasol, l'unité par manifestation	4,83	5,80	4,60	5,52
D-2- Comptoir, par jour d'utilisation	4,83	5,80	4,60	5,52
D-3- Moquette, le m <sup>2</sup>	1,93	2,31	1,83	2,20
D-4- Potelets bois ou sangles, l'unité par manifestation	4,83	5,80	4,60	5,52
D-5- Pupitre de cérémonie, l'unité par manifestation	14,44	17,33	13,76	16,51

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout évènement à but commercial.



## PARC DES EXPOSITIONS - SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage sera facturé en fonction du prix d'acquisition d'un matériel identique neuf.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>E - MATERIEL ELECTRIQUE</b>				
E-1- Passage de câbles, l'unité par manifestation	48,77	58,52	46,45	55,74
E-2- Par led, par jour d'utilisation	19,98	23,97	19,03	22,83
E-3- Pied télescopique, par jour d'utilisation	28,13	33,76	26,80	32,16
E-4- Projecteur de chantiers sur pied, par jour d'utilisation	19,23	23,07	18,31	21,98
E-5- Kit de raccordement (1 coffret/1clé/1adaptateur)	47,83	57,40	45,55	54,66
<b>F - PETIT MATERIEL ELECTRIQUE</b>				
F-1- Rallonge électrique, l'unité par manifestation (3 m, 5 m, 10 m, 20 m...)	9,62	11,54	9,16	10,99
F-2- Adaptateur, l'unité par manifestation	9,62	11,54	9,16	10,99
F-3- Clé de coffret électrique, l'unité par manifestation	9,62	11,54	9,16	10,99
<b>G - GROS MATERIEL TECHNIQUE DIVERS</b>				
G-1- Groupe électrogène, par jour d'utilisation (+ remplissage de la cuve)	96,60	115,92	92,00	110,40
G-2- Transpalette, par jour d'utilisation	14,44	17,33	13,76	16,51
G-3- Echafaudage, par jour d'utilisation	28,13	33,76	26,80	32,16
G-4- Chariot de transport, par jour d'utilisation	14,44	17,33	13,76	16,51
<b>H - MATERIEL DE VOIRIE</b>				
H-1- Cônes (l'unité)	0,52	0,62	0,49	0,59
H-2- Bâliroads	1,78	2,14	1,70	2,03
H-3- Grille Heras	4,83	5,79	4,60	5,52
H-4- Panneau d'interdiction de stationner	4,73	5,67	4,50	5,40
H-5 Lest (kg)	0,08	0,10	<del>          </del>	<del>          </del>
<b>I - PETIT MATERIEL DIVERS (Forfait)</b>	4,78	5,74	4,56	5,47
<b>J - MOYEN MATERIEL DIVERS (Forfait)</b>	6,23	7,47	<del>          </del>	<del>          </del>
<b>K - EXTINCTEUR, par jour d'utilisation</b>	9,38	11,25	8,93	10,72

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout événement à but commercial.



## DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T	T.T.C	H.T	T.T.C
<b>A- ATTRACTIONS ET CONFISEURS</b>				
<b>A.1- chapiteaux</b>				
A.1.1- cirques, théâtres, funambules, le m <sup>2</sup> / jour	0,80	0,96	0,77	0,92
A.1.2- spectacles music-hall, réunions publiques, le m <sup>2</sup> / jour	0,56	0,67	0,53	0,64
A.1.3- forfait pour la fourniture de l'eau et nettoyage de l'emplacement	122,87	147,44	117,02	140,42



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - FLEURISSEMENTS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 1)</b> 3 plantes comprise entre 1 m et 1,70 m	70,90	85,08	67,53	81,04
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 2)</b> 3 plantes comprises entre 2 m et 2,5 m	99,35	119,22	94,32	113,18
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 3)</b> 4 plantes comprises entre 2,50 m et +	216,08	259,29	205,79	246,95
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 4)</b> 6 plantes inferieur à 1 m	100,17	120,20	95,40	114,48
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 5)</b> 6 plantes comprise entre 1 m et 1,70 m	119,30	143,16	113,62	136,34
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 6)</b> 6 plantes comprises entre 2 m et 2,50 m	208,21	249,85	198,30	237,96
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 7)</b> 6 plantes comprise entre 2,5 m et +	400,66	480,79	381,58	457,90
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 8)</b> 4 plantes inférieures 1 m + 8 plantes 1,70 m à 2 m + 2 plantes 2,50 m et +	360,13	432,16	342,99	411,59
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 9)</b> 6 plantes inferieures à 1 m + 6 plantes 1,70 à 2 m + 8 plantes de 2 m à 2,50 m + 2 plantes 2,50 m et +	558,22	669,86	531,64	637,98
<b>FLEURISSEMENTS (Forfait 10)</b> 15 plantes inférieures à 1 m + 6 plantes d'1,70 m à 2 m + 20 plantes de 2 m à 2,50 m + 2 plantes de 2,50 m et +	1 047,79	1 257,35	997,90	1 197,48
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 11)</b> 20 plantes inférieures à 1 m + 10 plantes d'1,70 m à 2 m + 30 plantes de 2 m à 2,50 m + 5 plantes de 2,50 m et +	1 658,89	1 990,67	1 579,90	1 895,88
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 12)</b> 30 plantes inférieures à 1 m + 20 plantes d'1,70 m à 2 m + 30 plantes 2 m à 2,50 m + 5 plantes de 2,50 m et +	1 976,27	2 371,52	1 882,16	2 258,59
<b>FLEURISSEMENTS (Forfait 13)</b> plantes fleuries inférieures à 0,20 m	18,35	22,02	17,48	20,98
<b>FLEURISSEMENTS (Forfait 14)</b> plantes fleuries supérieures à 0,20 m	32,29	38,75	30,76	36,91
<b>FLEURISSEMENT (Forfait 15)</b> coupe (d25) de 4 plantes fleuries	42,76	51,31	40,73	48,88
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 0 m et 0,70 m	59,65	71,58	56,81	68,17
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 0,71 m et 1,20 m	119,30	143,16	113,62	136,34
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 1,21 m et 2 m	237,47	284,96	226,16	271,39
Vol, accident ou destruction pour une plante entre 2,01 m et 4 m	356,77	428,12	339,78	407,74

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

1015 m <sup>2</sup>	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>LOCATION SALLE DOME AVEC SCENE 12X6 A L'HEURE</b>			Tarifs par demi journée	
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)</b>				
1 <sup>er</sup> jour	162,40	194,88	1 517,80	1 821,36
2 <sup>ème</sup> jour et plus	146,16	175,39	1 214,62	1 457,54



**CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES**

1975 m<sup>2</sup>

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>LOCATION TOUTES SALLE DOME AVEC SCENE 12X6 A L'HEURE HORS OFFICE TRAITEUR</b>			Tarifs par demi journée	
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h -2h)</b>				
1 <sup>er</sup> jour	276,50	331,80	1 291,61	1 549,93
2 <sup>ème</sup> jour et plus	223,96	268,75	1 033,09	1 239,71

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



**CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES**

1290 m<sup>2</sup>

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>LOCATION DOME -MARAIS-BIEFS-RIGOLES AVEC SCENE 12X6 A L'HEURE</b>			Tarifs par demi journée	
<b>HORS OFFICE TRAITEUR</b>				
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)</b>				
1 <sup>er</sup> jour	206,40	247,68	1 633,75	1 960,50
2 <sup>ème</sup> jour et plus	185,76	222,91	1 306,80	1 568,16

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

153 m<sup>2</sup>

TARIFS EN VIGUEUR  
A PARTIR 01/01/2023

H.T. T.T.C.

POUR MEMOIRE  
TARIF 2022

H.T. T.T.C.

Tarifs par demi journée

### LOCATION SALLE MARAIS A L'HEURE

EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h - 2h)

1<sup>er</sup> jour

24,48

29,37

270,11

324,13

2<sup>ème</sup> jour et plus

22,03

26,43

216,51

259,81

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



**CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES**

61 m<sup>2</sup>

**TARIFS EN VIGUEUR  
A PARTIR 01/01/2023**

H.T.	T.T.C.
------	--------

**POUR MEMOIRE  
TARIF 2022**

H.T.	T.T.C.
------	--------

**LOCATION SALLE BIEFS A L'HEURE**

**EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h -2h)**

	H.T.	T.T.C.
1 <sup>er</sup> jour	9,76	11,71
2 <sup>ème</sup> jour et plus	8,78	10,54

**Tarifs par demi journée**

H.T.	T.T.C.
93,26	111,91
75,03	90,04

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S





## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

61 m<sup>2</sup>

### TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023

H.T.	T.T.C.
9,76	11,71
8,78	10,54

### POUR MEMOIRE TARIF 2022

H.T.	T.T.C.
Tarifs par demi journée	
35,69	42,83
28,62	34,34

### LOCATION SALLE RIGOLES A L'HEURE

#### EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)

1 <sup>er</sup> jour
2 <sup>ème</sup> jour et plus

# CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>LOCATION SALLE MARAIS -BIEFS - RIGOLES A L'HEURE</b>				
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)</b>				
1 <sup>er</sup> jour	44,00	52,80	<del> </del>	<del> </del>
2 <sup>ème</sup> jour et plus	39,60	47,52	<del> </del>	<del> </del>



**CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES**

46 m<sup>2</sup>

**TARIFS EN VIGUEUR  
A PARTIR 01/01/2023**

**POUR MEMOIRE  
TARIF 2022**

H.T.	T.T.C.
------	--------

H.T.	T.T.C.
------	--------

**LOCATION SALLE ECLUSES A L'HEURE**

**EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)**

1<sup>er</sup> jour

2<sup>ème</sup> jour et plus

7,36	8,83
6,62	7,94

**Tarifs par demi journée**

93,26	111,91
75,03	90,04

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

46 m<sup>2</sup>

TARIFS EN VIGUEUR  
A PARTIR 01/01/2023

POUR MEMOIRE  
TARIF 2022

H.T.

T.T.C.

H.T.

T.T.C.

### LOCATION SALLE PIGUILLE A L'HEURE

#### EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)

Tarifs par demi journée

1<sup>er</sup> jour

7,36

8,83

35,69

42,83

2<sup>ème</sup> jour et plus

6,62

7,94

28,62

34,34



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

692 m<sup>2</sup>

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>LOCATION ENSEMBLE SALLES RESTAURATION (salle des conches restaurant, bar pibale) A L'HEURE</b>				
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h)</b>				
1 <sup>er</sup> jour	110,72	132,86	642,48	770,98
2 <sup>ème</sup> jour et plus	99,64	119,57	514,17	617,00
FORFAIT Ensemble restauration, utilisation sans accueil de public, pour cuisine ou extension loges ou lieu de stockage	299,84	359,80	347,28	416,74

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



**CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES**

99m<sup>2</sup>

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	
H.T.	T.T.C.
15,84	19,00
14,25	17,10
43,20	51,84

POUR MEMOIRE TARIF 2022	
H.T.	T.T.C.
Tarifs par demi journée	
172,57	207,08
138,27	165,92
Tarif journée	
86,82	104,18

LOCATION BAR PIBALE A L'HEURE
<b>EXPLOITATION JOUR à l'heure (8h-2h du matin)</b>
1 <sup>er</sup> jour
2 <sup>ème</sup> jour et plus
FORFAIT Pour utilisation sans accueil de public, pour cuisine ou extension loges

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

593 m<sup>2</sup>

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>FORFAIT REUNION SALLE DES CONCHES (max 3h)</b>	<b>495,57</b>	<b>594,68</b>	<b>450,28</b>	<b>540,34</b>
<b>maximum 200 personnes assises incluant</b>				
- Salle des conches	94,88	113,85	121,13	145,36
- Forfait installation mobilier	55,00	66,00	<del> </del>	<del> </del>
- Petite sonorisation mobile (2 enceintes amplifiées, 2 micro HF)	111,42	133,70	106,12	127,34
- Ecran	69,78	83,73	66,45	79,74
- Video Projecteur	164,50	197,40	156,58	187,90

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	Remise		Remise	
<b>PARTICIPATION VILLE SUR LA LOCATION DES SURFACES</b>				
Pour les associations niortaises pendant période de chauffage	40%		40%	
Pour les associations niortaises pendant période sans chauffage	60%		60%	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>OFFICE TRAITEUR</b>				
Frais de fonctionnement office traiteur 1 à 200 personnes	550,00	660,00	363,36	436,03
Frais de fonctionnement office traiteur 1 à 500 personnes	850,00	1 020,00	<del>          </del>	<del>          </del>
Frais de fonctionnement office traiteur au-delà de 500 personnes	1 100,00	1 320,00	<del>          </del>	<del>          </del>
Forfait nettoyage de l'office traiteur (ménage non effectué)	692,14	830,57	659,19	791,03
Forfait installation traiteur avant manifestation (livraison vaisselle, denrée alimentaire nappage)	111,43	133,71	106,12	127,34

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S





## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION D'ESPACES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>CHAMBRE FROIDE SANS UTILISATION DES CUISINES</b> Utilisation de la chambre froide pour stockage alimentaire sans utilisation de l'office traiteur par jour	67,53	81,03	64,31	77,17
<b>LOCATION pour toutes les salles</b> Heure supplémentaire de nuit de location avec public pour toutes les salles au delà de 2h jusqu'à 8h	411,37	493,64	391,78	470,14
<b>MAIN D'ŒUVRE</b> Heure(s) de main d'œuvre	32,45	38,94	26,57	31,88
Heure (s) de technicien (8h à 22h)	38,26	45,91	<del> </del>	<del> </del>
Heure (s) de technicien (22h à 8h)	95,65	114,78	<del> </del>	<del> </del>
Heure de permanence de nuit hors présence du public	277,98	333,58	264,75	317,70
Montage - Démontage pont de scène	1 092,42	1 310,90	1 040,40	1 248,48
Forfait déco lumière	350,00	420,00	<del> </del>	<del> </del>
Forfait installation chaises en plénaire par multiple de 100 personnes	70,00	84,00	<del> </del>	<del> </del>
Forfait installation chaises et tables par multiple de 100 personnes	55,00	66,00	<del> </del>	<del> </del>
Forfait installation mobilier moins de 100 personnes	30,00	36,00	<del> </del>	<del> </del>
Montage - démontage pendrillons (l'unité)	13,70	16,44	<del> </del>	<del> </del>

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S

## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - SERVICES

Ces tarifs sont proposés uniquement pour les gratuités totales ou partielles, ainsi que les manifestations avec délibération spécifique

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>NETTOYAGE DU CENTRE DE RENCONTRE</b>				
Forfait nettoyage toutes salle CRC hors cuisine (salles, entrée, bloc sanitaire)	372,72	447,27	<del> </del>	<del> </del>
Forfait nettoyage dôme hors cuisine (salle, entrée, bloc sanitaire)	179,13	214,96	<del> </del>	<del> </del>
Forfait nettoyage salles Dôme, Marais, Biefs, Rigoles hors cuisine (salles, entrée, bloc sanitaire)	223,93	268,72	<del> </del>	<del> </del>
Forfait nettoyage salles Marais, Biefs, Rigoles hors cuisine (salles, entrée, bloc sanitaire)	78,65	94,38	<del> </del>	<del> </del>
Forfait nettoyage salles des conches et bar de la Piballe hors cuisine (salles, entrée, bloc sanitaire)	235,84	283,01	<del> </del>	<del> </del>
Nettoyage office traiteur	47,31	57,45	<del> </del>	<del> </del>
Nettoyage bloc sanitaire	38,70	46,45	<del> </del>	<del> </del>
Nettoyage entrées et circulation	39,94	47,93	<del> </del>	<del> </del>
Nettoyage salle marais	23,77	28,52	<del> </del>	<del> </del>
<b>GARDIENNAGE DU CENTRE DE RENCONTRE</b>				
frais de gardiennage de nuit à l'heure	20,49	24,59	<del> </del>	<del> </del>

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S

## LOCATION DES SALLES DU PARC DE NORON

Hors pavillon des colloques

### TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS (minimum d'unités de 6 heures)

ASSOCIATIONS AU SEIN DE LA VILLE DE NIORT		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023						POUR MEMOIRE TARIF 2022					
SALLES	SURFACE M <sup>2</sup>	PRIX						PRIX					
		6 H		12 H		24 H		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	<b>329,75</b>	<b>395,70</b>	<b>626,87</b>	<b>752,24</b>	<b>1 190,72</b>	<b>1 428,86</b>	314,05	376,86	597,02	716,42	1 134,02	1 360,82
Grande Halle de Galuchet sans chauffage	6 550	<b>141,80</b>	<b>170,16</b>	<b>268,99</b>	<b>322,79</b>	<b>510,95</b>	<b>613,14</b>	135,05	162,06	256,18	307,42	486,62	583,94
Chapiteau sans chauffage	1 980	<b>42,67</b>	<b>51,20</b>	<b>82,17</b>	<b>98,60</b>	<b>155,31</b>	<b>186,37</b>	40,63	48,76	78,25	93,90	147,91	177,49
Halle de la Sèvre sans chauffage	3 000	<b>64,59</b>	<b>77,51</b>	<b>123,80</b>	<b>148,56</b>	<b>234,09</b>	<b>280,91</b>	61,52	73,82	117,90	141,48	222,94	267,53
Halle des Peupliers sans chauffage	2 000	<b>43,10</b>	<b>51,72</b>	<b>82,17</b>	<b>98,60</b>	<b>156,44</b>	<b>187,73</b>	41,05	49,26	78,25	93,90	148,99	178,79
Halle Toilée sans chauffage	2 000	<b>43,10</b>	<b>51,72</b>	<b>82,17</b>	<b>98,60</b>	<b>156,44</b>	<b>187,73</b>	41,05	49,26	78,25	93,90	148,99	178,79

\* toute unité commencée est due

**Le tarif associatif pour la location des espaces et des salles du parc expo s'applique uniquement aux manifestations d'intérêt général et local (association loi 1901) (voir p 50) les foires, salons, toutes manifestations à caractère commercial, quelque soit leur entité, ne peuvent bénéficier de ce tarif associatif**

### PRESTATIONS DE SERVICE POUR LES SALLES DU PARC DE NORON A L'EXCEPTION DU DOME

SALLES	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023				POUR MÉMOIRE TARIF 2022			
	Associations au sein de la Ville de Niort		Autres Structures		Associations au sein de la Ville de Niort		Autres Structures	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Ménage au m <sup>2</sup>	<b>0,57</b>	<b>0,68</b>	<b>0,68</b>	<b>0,81</b>	0,54	0,65	0,64	0,77
Clé	<b>41,09</b>	<b>49,31</b>	<b>41,30</b>	<b>49,56</b>	39,13	46,96	39,33	47,20
Clé avec changement de canon	<b>342,13</b>	<b>410,56</b>	<b>339,88</b>	<b>407,86</b>	325,84	391,01	323,70	388,44

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes:

1 - Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

2 - Le 3ème jour et + d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

## LOCATION DES SALLES DU PARC DE NORON

Hors pavillon des colloques

### TARIFS DES SALLES DU PARC DES EXPOSITIONS (minimum d'unités de 6 heures)

AUTRES STRUCTURES		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023					
SALLES	SURFACE M <sup>2</sup>	PRIX					
		6 H		12 H		24 H	
		HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Grande Halle de Galuchet avec chauffage	6 550	<b>1 069,17</b>	<b>1 283,00</b>	<b>2 037,04</b>	<b>2 444,45</b>	<b>3 869,26</b>	<b>4 643,11</b>
Grande Halle de Galuchet sans chauffage	6 550	<b>846,32</b>	<b>1 015,58</b>	<b>1 611,63</b>	<b>1 933,95</b>	<b>3 062,33</b>	<b>3 674,79</b>
Chapiteau sans chauffage	1 980	<b>256,60</b>	<b>307,92</b>	<b>487,32</b>	<b>584,78</b>	<b>926,24</b>	<b>1 111,49</b>
Halle de la Sèvre sans chauffage	3 000	<b>388,28</b>	<b>465,94</b>	<b>738,29</b>	<b>885,95</b>	<b>1 402,30</b>	<b>1 682,76</b>
Halle des Peupliers sans chauffage	2 000	<b>258,84</b>	<b>310,61</b>	<b>492,94</b>	<b>591,53</b>	<b>935,24</b>	<b>1 122,29</b>
Halle Toilée sans chauffage	2 000	<b>258,84</b>	<b>310,61</b>	<b>492,94</b>	<b>591,53</b>	<b>935,24</b>	<b>1 122,29</b>

\* toute unité commencée est due

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes:

1 - Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

2 - Le 3ème jour et + d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

POUR MEMOIRE TARIF 2022					
PRIX					
6 H		12 H		24 H	
HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
1 018,25	1 221,90	1 940,04	2 328,05	3 685,01	4 422,01
806,02	967,22	1 534,88	1 841,86	2 916,50	3 499,80
244,38	293,26	464,11	556,93	882,13	1 058,56
369,79	443,75	703,13	843,76	1 335,52	1 602,62
246,52	295,82	469,47	563,36	890,71	1 068,85
246,52	295,82	469,47	563,36	890,71	1 068,85

## LOCATION DES SALLES AU PARC DE NORON

### LE PAVILLON DES COLLOQUES

	TARIFS PAR TRANCHE DE 4 H						TARIFS PAR TRANCHE DE 12 H					
	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023						POUR MEMOIRE TARIF 2022					
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Surface (510) m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES		USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES	
Hors période de chauffage (du 16 avril au 14 octobre)	71,02	85,22			127,18	152,61	67,63	81,16			121,12	145,34
En période de chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	87,39	104,87			141,80	170,16	83,23	99,88			135,05	162,06
TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES			5,18	6,22	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	4,93	5,92	<del> </del>	<del> </del>
TARIF ANNUEL PAR TRANCHE D'1H D'UTILISATION HEBDOMADAIRE			95,93	115,12	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	91,37	109,64	<del> </del>	<del> </del>

Toute unité de temps commencée est due.

Le tarif indiqué pour les associations niortaises (activités régulières) tient compte de la gratuité de la salle et ne prend en compte que les frais de fonctionnement.

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes:

1 - Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

2 - Le 3ème jour et + d'immobilisation: 15 % du prix de la location.

### LE VISIOCENTRE

#### TARIFS PAR TRANCHE DE 4 H

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023						POUR MEMOIRE TARIF 2022					
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
	Surface (510) m <sup>2</sup>	USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES		USAGERS INDIVIDUELS		ASSOCIATIONS NIORTAISES		AUTRES STRUCTURES
Visiocentre petite salle de réunion avec écran (41 m <sup>2</sup> )	16,38	19,66			32,78	39,33	15,61	18,73			31,21	37,45
Visiocentre grande salle de réunion avec écran (54 m <sup>2</sup> )	27,31	32,77			54,63	65,55	26,01	31,21			52,02	62,42
TARIF HORAIRE POUR ACTIVITES PONCTUELLES pour chaque salle			5,18	6,21	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	<del> </del>	4,93	5,92	<del> </del>	<del> </del>

Décomposition des tarifs du temps d'immobilisation:

Le 1er jour d'immobilisation avant la manifestation est gratuit.

Le 1er jour d'immobilisation après la manifestation est gratuit.

En dehors de ces périodes:

1 - Le 2ème jour d'immobilisation: 10 % du prix de la location.

2 - Le 3ème jour et + d'immobilisation: 15 % du prix de la location.



## BOULODROME DE NORON

### CRENEAU ANNUEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - LOCATION DU BOULODROME COMPLET</b>				
A.1- Associations niortaises + autres structures organisant des compétitions officielles	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
A.2- Autres organismes niortais	218,67	262,40	208,25	249,90
A.3- Associations et organismes hors niort mais communautaires	327,55	393,06	311,95	374,34
A.4- Associations et organismes non communautaires	437,33	524,79	416,50	499,80
<b>B - LOCATION DU DEMI BOULODROME</b>				
B.1- Associations niortaises + autres structures organisant des compétitions officielles	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
B.2- Autres organismes niortais	108,88	130,66	103,70	124,44
B.3- Associations et organismes hors niort mais communautaires	164,22	197,06	156,40	187,68
B.4- Associations et organismes non communautaires	218,67	262,40	208,25	249,90

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S

## BOULODROME DE NORON

### CRENEAU EXCEPTIONNEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - LOCATION DU BOULODROME COMPLET</b>				
A.1- Associations niortaises + autres structures organisant des compétitions officielles	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
A.2- Autres organismes niortais	<b>33,03</b>	<b>39,63</b>	31,45	37,74
A.3- Associations et organismes hors niort mais communautaires	<b>43,73</b>	<b>52,48</b>	41,65	49,98
A.4- Associations et organismes non communautaires	<b>65,15</b>	<b>78,18</b>	62,05	74,46
<b>B - LOCATION DU DEMI BOULODROME</b>				
B.1- Associations niortaises + autres structures organisant des compétitions officielles	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>	<b>gratuit</b>
B.2- Autres organismes niortais	<b>16,51</b>	<b>19,81</b>	15,73	18,88
B.3- Associations et organismes hors niort mais communautaires	<b>21,87</b>	<b>26,24</b>	20,83	25,00
B.4- Associations et organismes non communautaires	<b>33,03</b>	<b>39,63</b>	31,45	37,74

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S

## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - REGIE - MATERIEL TECHNIQUE*</b>				
A.1- Vidéo projecteur fixe avec écran dans salle de restaurant ou salle des marais la journée	139,55	167,46	132,91	159,49
A.2 - Vidéo projection mobile la journée	164,58	197,50	132,91	159,49
A.3 - Ecran projection mobile 4 x 3 ou 3 x 2 location unitaire à la journée	69,77	83,72	66,45	79,74
A.5 - Petite sonorisation mobile par jour d'utilisation (2 enceintes amplifiées, 2 micro HF)	111,43	133,71	106,12	127,34
A.6 - Grosse sonorisation mobile par jour d'utilisation (4 enceintes, 1 console, 1 pupitre et son col de cygne, 4 micros HF)	167,69	201,23	159,71	191,65
A.7 - Forfait vidéo projection avec grand écran, par manifestation uniquement salle du dôme	1 092,42	1 310,90	1 040,40	1 248,48
A.8 - Location micro HF par jour	9,00	10,80	<del> </del>	<del> </del>
A.9 - Location retour écran l'unité par jour	40,00	48,00	<del> </del>	<del> </del>
A.10 -Forfait scène (pupitre avec col de cygne, 5 micros HF et retour son et mobilier)	50,00	60,00	<del> </del>	<del> </del>
A.11 -Location de rallonges électriques	1,50	1,80	<del> </del>	<del> </del>
<b>B - SURFACES EXTERIEURES</b>				
B.1 - Location surface libre, extérieure au Centre de Rencontre, le m <sup>2</sup> par jour	0,23	0,27	0,21	0,25
B.2 - Location surface libre, extérieure au Centre de Rencontre, le m <sup>2</sup> par jour (associations)	0,11	0,13	0,11	0,13

\* Ces tarifs sont sans l'installation

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout évènement à but commercial.



## CENTRE DE RENCONTRE ET DE COMMUNICATION DE NORON - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>C - INFRASTRUCTURES ET MOBILIER POUR LA DUREE DE LA MANIFESTATION *</b>				
C.1 - Modification de la scène de base de 72 m <sup>2</sup> (12x6) par m2	5,63	6,75	5,36	6,43
C.2 - Chaise coquille (si stock CRC insuffisant) l'unité	0,90	1,08	0,86	1,03
C.3 - Table de 3,10 m pliante (si stock CRC insuffisant) l'unité	6,30	7,56	6,00	7,20
C.4 - Tables d'1,80m (si stock CRC insuffisant) l'unité	5,08	6,09	<del> </del>	<del> </del>
C.5 - Tables d'1,50m (si stock CRC insuffisant) l'unité	4,30	5,16	<del> </del>	<del> </del>
C.6 - Tables d'1,20m (si stock CRC insuffisant) l'unité	2,87	3,44	<del> </del>	<del> </del>
C.7 - Tables rondes (si stock CRC insuffisant) l'unité	5,5	6,6	<del> </del>	<del> </del>
C.8 - Barrière métallique l'unité	1,79	2,15	1,71	2,05
C.9 - Stands modulaires "CREATIF" le mètre linéaire (monter par les agents du parc)	11,00	13,20	28,62	34,34
C.10 - Rails d'éclairage l'unité par jour	7,00	8,40	14,78	17,74
C.11 - Scène POP UP le m <sup>2</sup>	5,53	6,63	<del> </del>	<del> </del>
C.12 - Panneaux à roulette le ml	5,00	6,00	<del> </del>	<del> </del>

\* Ces tarifs sont sans l'installation

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout évènement à but commercial.



## PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage devra être remplacé à l'identique.

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A - GUERITE, l'unité par manifestation</b>	97,92	117,50	93,26	111,91
<b>B - PODIUM MODULABLE, le m2 par manifestation</b> (non compris transport, montage, démontage et assistance technique)	5,63	6,76	5,37	6,44
<b>C - STRUCTURE DALO 4 m X 4 m, location simple (non montée) par jour</b>	58,52	70,22	55,73	66,88
<b>D- STAND MODULAIRE CREATIF le ML (montage réalisé uniquement par les agents du parc expo)</b>	11,00	13,20		
<b>E - SURFACE DE PLEIN AIR par m2 *</b>	0,10	0,12	0,10	0,12
<b>F - COFFRET ELECTRIQUE, L'UNITE PAR MANIFESTATION</b>				
F.1- Coffret électrique - 220 volts	28,69	34,43	27,33	32,80
F.2- Coffret électrique - 380 volts	37,58	45,10	35,80	42,96
<b>G - REMPLACEMENT COFFRET ELECTRIQUE AU PRIX DU NEUF</b>				
G.1- Coffret 3 KW disjoncteur 16 A	275,73	330,88	262,61	315,13
G.2- coffret triphase disjoncteur 32 A	624,80	749,76	595,05	714,06
<b>H - REGLETTE ELECTRIQUE, l'unité par manifestation</b>	15,53	18,63	14,79	17,75
<b>I - POSE OU DEPOSE DE MOQUETTE, le m2</b>	0,46	0,55	0,44	0,53
<b>J - POSE ET DEPOSE DE MOQUETTE, le m2</b>	1,00	1,20	0,96	1,15
<b>K - LOCATION CUISINE MOBILE ( Pour une durée maximum de 4 jours)</b>	139,55	167,46	132,91	159,49
<b>L - LOCATION CUISINE MOBILE ( la journée supplémentaire)</b>	58,51	70,21	55,73	66,88
<b>M- LOCATION DE LA VIDEO PROJECTION (10000 lumens) DANS LA HALLE DES PEUPLIERS (AVEC ECRAN PANASONIC 8 X 6 ) PAR MANIFESTATION</b>	404,03	484,84	384,80	461,76
<b>N- LOCATION DE LA SONORISATION FIXE DANS LA HALLE DES PEUPLIERS (2 MICRO HF + RACCORDEMENT SIGNAL AUDIO) PAR MANIFESTATION</b>	166,56	199,87	158,63	190,36
<b>O - REMPLACEMENT POUBELLE DE TRI AU PRIX DU NEUF</b>				
O.1- dégradation sur poteau support 3 flux	193,38	232,05	184,17	221,00
O.2- dégradation sur collecteur avec couvercle	89,25	107,10	85,00	102,00

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, Montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout événement à but commercial.

Mise en place d'une caution de 450 € HT de caution pour les bris de matériels de la cuisine.

Les tarifs M et N ne bénéficient pas du tarif associatif

P  
A  
R  
C  
  
D  
E  
S  
  
E  
X  
P  
O  
S  
I  
T  
I  
O  
N  
S



## PARC DES EXPOSITIONS - LOCATION DE MATERIEL

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>P - SCENE MOBILE</b>	<b>273,10</b>	<b>327,72</b>	<b>260,10</b>	<b>312,12</b>
<b>Q - LOCATION DE CHALET</b>				
Q.1 - Chalet de 3,30 m de façade, par jour	58,53	70,23	55,74	66,89
Q.2 - Chalet de 4,40 m de façade, par jour	69,77	83,72	66,45	79,74
Q.3 - Chalet de 6 m de façade, par jour	85,53	102,63	81,46	97,75
<b>R - PANNEAUX SIGNALETIQUES EXTERIEURES</b>				
R.1 - 4 Panneaux de signalétiques extérieures, par manifestation	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
R.2 - Panneau signalétique extérieure supplémentaire, par manifestation	6,83	8,19	6,50	7,80

\* Les associations bénéficient d'une réduction de 80 % sur le tarif surface de plein air, la réduction est calculée sur le résultat du tarif par la surface.

Pour les chalets, les dalos, la scène mobile et la structure 15 x 6, la règle suivante s'applique:

A partir du 22 ème jour de location consécutive, une remise de 30 % est consentie.

A partir du 43 ème jour de location consécutive, une remise de 60 % est consentie.

A partir du 63 ème jour de location consécutive, le tarif plein est repris.

**Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.**

**Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante**

**La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout événement à but commercial.**

## PARC DES EXPOSITIONS - SERVICE EVENEMENTS - LOCATION DE MATERIEL

En cas de détérioration du matériel ou de non retour, le matériel manquant ou hors d'usage devra être remplacé à l'identique.

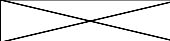
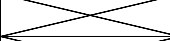
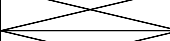
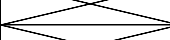
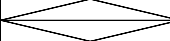
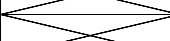
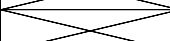
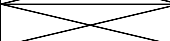
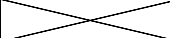

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>A- CHAISE, l'unité par jour</b>				
A-1- Chaise	0,90	1,08	0,86	1,03
<b>B- TABLES</b>				
B-1- Table de 1,20 m, l'unité par manifestation	2,93	3,52	2,79	3,35
B-2- Table de 1,50 m, l'unité par manifestation	4,39	5,27	4,18	5,02
B-3- Table de 1,80 m, l'unité par manifestation	5,18	6,21	4,93	5,92
B-4 -Table de 3,10 m, l'unité par manifestation	6,30	7,56	6,00	7,20
B-5 -Table ronde, l'unité par manifestation	5,61	6,73	<del>4,61</del>	<del>5,53</del>
B-6- Mange debout, l'unité par manifestation	4,84	5,81	4,61	5,53
<b>C- BARRIERE METALLIQUE, l'unité par manifestation</b>	1,79	2,15	1,71	2,05
<b>D- SAMIA L'UNITE</b>	10,69	12,83	10,18	12,22
<b>E- SCENE PROTOCOLAIRE, par jour</b>	110,88	133,06	105,60	126,72
<b>F- STRUCTURE TOILEE, location simple (non montée) par jour</b>				
F-1- Structure toilée 4 X 4 m	58,53	70,23	55,74	66,89
F-2- Structure toilée 3 X 3 m	34,89	41,87	33,23	39,88
<b>G- CHARIOT ELEVATEUR AVEC CHAUFFEUR, l'heure forfaitaire</b>	43,89	52,67	41,80	50,16
<b>H- PANNEAU A ROULETTE NOIR 4M</b>	9,43	11,32	<del>9,43</del>	<del>11,32</del>

Les mises à disposition du matériel sont gratuites pour les associations niortaises organisant une manifestation d'intérêt général et local, mais la main d'œuvre (transport et livraison, montage et démontage) reste payante.

Au-delà de 2 locations par an par une association niortaise pour une manifestation d'intérêt général, la location du matériel devient payante

La mise à disposition du matériel n'est pas gratuite pour les associations niortaises organisant des salons ou tout événement à but commercial.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>A - DROITS DE STATIONNEMENT</b>		
<b>A.1 - Véhicule d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes</b>		
A.1.1 - Secteur piétonnier - par unité et par jour <sup>(1)</sup>	10,70	3,80
A.1.2 - Secteur payant zone rouge - par unité et par jour	10,70	10,20
A.1.3 - Secteur payant zone orange - par unité et par jour	9,70	9,20
A.1.4 - Secteur payant zone verte - par unité et par jour	5,70	5,40
A.1.5 - Autre secteur - par unité et par jour <sup>(1)</sup>	4,00	3,80
<b>A.2 - Véhicule d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes</b>		
A.2.1 - Tout secteur - par unité et par jour <sup>(1)</sup>	16,80	16,00
<b>B - DROITS DE VOIRIE</b>		
<b>B.1 - Occupation temporaire pour travaux ou dépôts</b>		
B.1.1 - Echafaudage (tous modèles), étau - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,53	0,50
B.1.2 - Benne au sol - Conteneur - Baraque de chantier - Caisson à déchet - L'unité par jour	11,80	11,20
B.1.3 - Monte-meuble - L'unité par jour	11,80	11,20
B.1.4 - Palissade non scellée au sol - du 1 <sup>er</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,30	
B.1.5 - Palissade non scellée au sol - du 31 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,24	
B.1.6 - Palissade non scellée au sol - du 61 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,21	
B.1.7- Palissade non scellée au sol - du 91 <sup>ème</sup> au 120 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,18	
B.1.8- Palissade non scellée au sol - au-delà du 120 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,15	
B.1.9 - Palissade scellée au sol - du 1 <sup>er</sup> au 30 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,40	
B.1.10 - Palissade scellée au sol - du 31 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,32	
B.1.11 - Palissade scellée au sol - du 61 <sup>ème</sup> au 90 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,28	
B.1.12 - Palissade scellée au sol - du 91 <sup>ème</sup> au 120 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,24	
B.1.13 - Palissade scellée au sol - au-delà du 121 <sup>ème</sup> jour - par jour et par m <sup>2</sup> de surface occupée	0,20	

R  
E  
D  
E  
V  
A  
N  
C  
E  
S  
  
E  
T  
  
D  
R  
O  
I  
T  
S  
  
O  
D  
P

<sup>(1)</sup> Ces tarifs ne s'appliquent pas aux véhicules de déménagement hors véhicules professionnels.

Le stationnement sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou des Eglises, dans le cadre de cérémonies de mariage, n'est pas soumis à redevance.

L'occupation dans l'emprise de la palissade est incluse dans son tarif.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>B - DROITS DE VOIRIE</b>		
<b>B.2 - Occupation temporaire pour travaux ou dépôts en ml</b>		
B.2.1 - Palissade de chantier non fixée au sol sans présence de véhicule et/ou engin - du 1er au 30 <sup>ème</sup> jour - le ml par jour	remplacé par tarif au m2	0,51
B.2.2 - Palissade de chantier non fixée au sol sans présence de véhicule et/ou engin - du 31e au 60 <sup>ème</sup> jour - le ml et par jour	remplacé par tarif au m2	0,39
B.2.3 - Palissade de chantier non fixée au sol sans présence de véhicule et/ou engin - à partir du 61 <sup>ème</sup> jour - le ml et par jour	remplacé par tarif au m2	0,29
B.2.4 - Palissade de chantier non fixée au sol avec présence de véhicule et/ou engin - du 1er au 30 <sup>ème</sup> jour - le ml et par jour	remplacé par tarif au m2	0,73
B.2.5 - Palissade de chantier non fixée au sol avec présence de véhicule et/ou engin - du 31e au 60 <sup>ème</sup> jour - le ml et par jour	remplacé par tarif au m2	0,61
B.2.6 - Palissade de chantier non fixée au sol avec présence de véhicule et/ou engin - à partir du 61 <sup>ème</sup> jour - le ml et par jour	remplacé par tarif au m2	0,43
<b>B.3 - Occupation temporaire par engins de levage</b>		
B.3.1 - Nacelle, camion nacelle, grue, camion grue et toutes formes de manutention - de 0 à 20 m <sup>2</sup> de surface occupée - L'unité par jour	16,80	16,00
B.3.2 - Nacelle, camion nacelle, grue, camion grue et toutes formes de manutention - au-delà de 20 m <sup>2</sup> de surface occupée - L'unité par jour	28,00	26,70
<b>B.4 - Surplomb domaine public</b>		
B.4.1 - Parcelle en surplomb - par an et par m <sup>2</sup> de surface occupée	9,80	<del>          </del>
B.4.2 - Parcelle en surplomb - par an	remplacé par tarif au m2	214,00

R  
E  
D  
E  
V  
A  
N  
C  
E  
S  
  
E  
T  
  
D  
R  
O  
I  
T  
S  
  
O  
D  
P

<sup>(1)</sup> Ces tarifs ne s'appliquent pas aux véhicules de déménagement hors véhicules professionnels.

Le stationnement sur le parvis de l'Hôtel de Ville ou des Eglises, dans le cadre de cérémonies de mariage, n'est pas soumis à redevance.

L'occupation dans l'emprise de la palissade est incluse dans son tarif.

## REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>C - OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - OBSTRUCTION DE VOIE <sup>(3)</sup></b>		
<b>C.1 - Toute occupation incluant une obstruction de voie avec fermeture à la circulation</b>		
C.1.1 - Par demi-journée	18,20	17,30
C.1.2 - Par jour	42,40	40,40
<b>D - OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC - AUTRES</b>		
D.1.1 - Occupation du domaine public pour lequel un tarif n'est pas expressément prévu - par jour et par m <sup>2</sup>	0,30	<del>                    </del>
A.3.12 - Occupation du domaine public pour lequel un tarif n'est pas expressément prévu - par jour et par ml	Remplacé par tarif au m2	0,51

<sup>(3)</sup> Ce tarif ne s'applique pas pour les déménagements hors les véhicules professionnels - La redevance pour obstruction de voie se substitue à l'ensemble des tarifs des éléments situés à l'intérieur de l'emprise de la voie - En cas de voie très étroite, ce tarif pourra ne pas être appliqué au bénéfice de l'élément d'occupation (cas de force majeure)

Toute période commencée est due : les unités ne sont pas divisibles

Lorsque la tarification s'effectue à la demi-journée, la plage horaire est la suivante : de minuit à midi et de midi à minuit

Les droits de voirie portant sur la neutralisation de places de stationnement se substituent aux droits de stationnement

### EXONERATIONS

**Sur le fondement de l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques :**

- lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier
- lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous
- lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même
- lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares
- lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé

**Sont également exonérés de toute redevances d'occupation du domaine public :**

- les travaux ou toute occupation du domaine public pour le compte de la ville de Niort ou en lien avec une opération publique d'aménagement seront exonérés de droits de stationnement et de voirie
- Les manifestations répondant expressément à un motif d'intérêt général lorsqu'elles ne donnent lieu à aucun gain financier
- les interventions et travaux de mise en sécurité (mise en péril, ...)
- les travaux de ravalement de façade dans le périmètre du dispositif "plan façade"

### MINORATIONS

Compte tenu de la mission d'intérêt général des bailleurs sociaux, la redevance liée à l'occupation du domaine public provisoire sera minorée (tarif \* 50 %). Cette minoration ne s'applique pas aux prestations de service fournis par les services techniques de la ville de Niort (fourniture et main d'oeuvre). Les organismes bénéficiaires des abattements fourniront à chaque demande une attestation sur l'honneur.

**DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)**

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>A - ATTRACTIONS ET CONFISEURS - NORON (Fête foraine)</b>				
A.1 - Stationnement des métiers pendant toute la fête foraine				
A.1.1 - Type Grand Huit, forfait/semaine		<b>1076,00</b>		<b>1 025,00</b>
A.1.2 - Type Karting ou Scooter, forfait/semaine		<b>838,00</b>		<b>798,00</b>
A.1.3 - Type Tournant, forfait/semaine, grande roue		<b>598,00</b>		<b>570,00</b>
A.1.4 - Manèges enfantins, forfait/semaine, carrousel		<b>300,00</b>		<b>286,00</b>
A.1.5 - Boutiques - Stands de jeux le ml/semaine (ex : pêche aux canards...), le mètre linéaire (ml)		<b>10,50</b>		<b>10,00</b>
A.1.6 - Attractions - Entresorts type Boîte à rire, Palais des Glaces, Théâtre de plein air, marionnettes - forfait		<b>387,00</b>		<b>369,00</b>
A.1.7 - Autres foires et attractions foraines, le m <sup>2</sup> / jour		<b>0,95</b>		<b>0,90</b>
A.2 - Branchements électriques pendant toute la fête foraine				
A.2.1 - Moins de 16 ampères		<b>70,00</b>		<b>58,00</b>
A.2.2 - Moins de 30 ampères		<b>196,00</b>		<b>163,00</b>
A.2.3 - 30 à 60 ampères		<b>340,00</b>		<b>283,00</b>
A.2.4 - 60 à 120 ampères		<b>408,00</b>		<b>340,00</b>
A.2.5 - plus de 120 ampères		<b>539,00</b>		<b>449,00</b>
A.2.6 - Tout branchement en dehors de la période 5 jours avant et 3 jours après la fête foraine par jour		<b>19,00</b>		<b>16,00</b>
A.3- Emplacement lieu de vie				
A.3.1 - Forfait emplacement lieu de vie (fête foraine, forfait/durée du séjour ) dans la limite de 3 caravanes		<b>77,00</b>		<b>73,00</b>
A.3.2 - Stationnement caravane sur l'aire de vie de la fête foraine par jour (pour toutes caravanes supplémentaires)		<b>17,00</b>		<b>16,00</b>
A.4 - Participation forfaitaire par métier forain à la location et l'installation d'un transformateur		<b>61,00</b>		<b>58,00</b>
A.5 - Participation forfaitaire par métier forain au traitement des déchets ménagers		<b>30,00</b>		
<b>B - ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES ORDURES (gravats encombrants, cartons, ...) prix / m3</b>		application du tarif de la régie des déchets ménagers de la CAN		application du tarif de la régie des déchets ménagers de la CAN



**DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCES ET DIVERS)**

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>A - OCCUPATION GENERALE DU DOMAINE PUBLIC (portants, parasols, chevalets, meubles à glaces, supports de préenseigne, présentoirs de publicité, barrières, distributeur de boisson ...)</b>				
A.1 - secteur 1*, l'unité / an		70,50		67,00
A.2 - secteur 2*, l'unité / an		48,50		46,00
A.3 - secteur 3*, l'unité / an		24,50		23,00
A.4 -secteur bas de Brèche - l'unité / an		70,50		67,00
A.5 -secteur des Halles - l'unité / an		70,50		67,00
A.6 - petits pots de fleurs (inférieur à 0,5 m <sup>2</sup> )		Gratuité		Gratuité
<b>B - TERRASSES AIR LIBRE (table, chaise, mange-debout, vitrine ...)</b>				
B.1 - secteur 1*, le m <sup>2</sup> / an		70,50		67,00
B.2 - secteur 2*, le m <sup>2</sup> / an		48,50		46,00
B.3 - secteur 3*, le m <sup>2</sup> / an		24,50		23,00
<b>C- TERRASSES SECTEURS AVEC TERRASSES SAISONNIERES</b>				
C.1 - Secteur bas de Brèche - Terrasses annuelles le m <sup>2</sup> / an		72,50		69,00
C.2 - Secteur bas de Brèche - Terrasses saisonnières du 1er avril au 31 octobre le m <sup>2</sup> /mois		9,00		8,20
C.3 - Secteur des Halles - Terrasses annuelles le m <sup>2</sup> / an		71,50		68,00
C.4 - Secteur des Halles - Terrasses saisonnières du 1er avril au 31 octobre le m <sup>2</sup> /mois		8,50		8,00
<b>D - TERRASSES FERMEES</b>				
D.1 - secteur 1* et Brèches et Halles, le m <sup>2</sup> / an		274,00		261,00
D.2 - secteur 2*, le m <sup>2</sup> / an		241,50		230,00
D.3 - secteur 3*, le m <sup>2</sup> / an		220,50		210,00

Toute période entamée est due. Minimum de perception 1 m linéaire.

Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur.

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale (cf. règlement d'occupation du domaine public et Charte de qualité urbaine)

Les redevances d'occupation du domaine public sont proratisées à compter de la date d'autorisation.

\* Secteurs géographiques répertoriés (Page 70)

**DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)**

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>D - OCCUPATIONS SPECIFIQUES DU DOMAINE PUBLIC</b>		
D.1 - Exposition de véhicule destiné à la vente - l'unité par an	512,50	488,00
D.2 - Exposition de véhicule à titre commercial - l'unité par jour	72,50	69,00
D.3 - Camion magasin équipé pour l'exploitation commerciale en commerce ambulant - l'unité par jour	17,55	16,50
D.4 - Chapiteau, tente, estrade, chalet en bois étal divers de vente et d'exposition, mobilhome l'unité par jour (= < 16m <sup>2</sup> maximum) . Tables, chaises, éléments de sonorisation, publicités portatives (win flag, totems, chevalets...), matériels divers (poubelles...), stand de dégustation, appareils de cuisson, de réfrigération, meuble de stockage, ...	28,00	26,50
- par m <sup>2</sup> supplémentaire	2,50	2,20
D.5 - Vente de fleurs (chrysanthèmes, sapins, ...) - m <sup>2</sup> par jour	4,00	3,75
D.6 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville - forfait par semaine	84,00	80,00
D.7 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (du mois de mai à septembre et décembre) - forfait par mois	224,00	213,00
D.8 - Manège enfantin, théâtre de plein air, marionnettes centre Ville (autres mois par rapport à D7) - forfait par mois	33,00	31,50
D.9 - Evénements culturels, sportifs, associatifs, caritatifs, institutionnels (à but non lucratif et non promotionnel ou publicitaire)	Gratuité	Gratuité
D.10 - Animations commerciales d'intérêt local (organisées devant un établissement commercial par ce même établissement et pour son bénéfice)- m <sup>2</sup> par jour un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 15 €	0,35	0,30
D.11 - Animations commerciales autres - m <sup>2</sup> par jour - la surface prise en compte regroupe celle utilisée par tous les matériels et le périmètre des participants inscrits ou consommateurs, déclarés par l'organisateur (1 m <sup>2</sup> par personne). un forfait minimum de droit d'occupation sera facturé à hauteur de 30€	1,05	1,00
D.12 - Petit véhicule de vente ambulante (triporteur, ...) par jour	8,00	7,60
D.13 - Rampe fixe d'aménagement, tarif unique pour tous les secteurs, le m <sup>2</sup> / an	73,50	70,00
D.14 - Véhicules motorisés : de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires		
- secteur 1*, le m <sup>2</sup> / an	71,50	68,00
- secteur 2*, le m <sup>2</sup> / an	49,00	46,50
- secteur 3*, le m <sup>2</sup> / an	25,00	23,50
D.15 - Véhicules non motorisés : de location, de livraison (ex : livraison de pizzas), publicitaires		
- secteur 1*, le m <sup>2</sup> / an	71,50	68,00
- secteur 2*, le m <sup>2</sup> / an	49,00	46,50
- secteur 3*, le m <sup>2</sup> / an	25,00	23,50
D.16 - Préenseignes scellées au sol au droit de la façade (par dispositif)	157,50	150,00
D.17 - Occupation du domaine public - Port Boinot - par mois	630,00	600,00

\* Secteurs géographiques répertoriés (page 70)

**DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)**

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>E - DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES</b>				
E.1 - non abonnés, le ml par jour		1,70		1,60
E.2 - abonnés 1 jour par semaine, le ml par mois		4,10		3,90
E.3 - abonnés 2 jours par semaine, le ml par mois		6,30		6,00
<b>F - UTILISATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE LIEE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>				
F.1 - forains ou commerçants abonnés, forfait /mois (dans la mesure où le prix de la consommation n'atteindrait pas cette somme en prenant pour base la puissance installée et le tarif EDF)		1,60		1,50
F.2 - forains ou commerçants non abonnés (les frais de raccordement restant à la charge des utilisateurs)				
F.2.1 - disjoncteur de 10 ampères, forfait par jour		4,20		4,00
F.2.2 - disjoncteur de 16 ampères, forfait par jour		6,50		6,10
F.2.3 - disjoncteur de puissance supérieur à 16 ampères, forfait par jour		11,00		10,50
<b>G - DEPASSEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC</b>				
G.1 - en façade au-delà de 10 cm forfait dépassement (boîte aux lettres, parabole, climatiseur, dispositif publicitaire et d'éclairage) dans le périmètres de la charte de qualité urbaine - à l'unité		234,00		223,00
G.2 - marquise ou auvent non translucide hors élément d'architecture, coffre d'enroulement, le m <sup>2</sup> /an		28,00		26,50
<b>H - TAXATIONS DIVERSES</b>				
H.1 - Redevance additionnelle en cas de non respect de l'autorisation - forfait par jour après mise en demeure		78,00		74,00
H.2 - Taxation d'office pour occupation du domaine public non autorisée (distributeurs de boissons, oriflammes, jardinières, dispositif séparatif ...) - l'unité par jour après mise en demeure		224,00		213,00
H.3 - Taxation d'office pour absence de déclaration d'occupation du domaine public (forfait en supplément de l'occupation du domaine public)		57,00		54,00

\* Secteurs géographiques répertoriés (Page 70)

**DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (FOIRES - MARCHES - COMMERCE ET DIVERS)****SECTEUR 1**

- Allée Basse de la Brèche -
- Avenue de Paris ( de la rue Terraudière à l'avenue des Martyrs de la Résistance ) -
- Avenue des Martyrs de la Résistance -
- Avenue Jacques Bujault -
- Passage du Commerce -
- Place Amable Ricard -
- Place de la Brèche -
- Place du Donjon -
- Place du Pilori -
- Place du Puits Nalliers -
- Place du Temple -
- Rue Basse ( de la Place du Puits Nallier à la rue Brisson ) -
- Rue du Donjon -
- Rue Du Guesclin -
- Rue de l'Herberie -
- Rue du Petit Banc -
- Rue du Petit Saint-Jean -
- Rue du Quatorze Juillet ( de l'avenue Bujault à l'avenue des Martyrs de la résistance ) -
- Rue du Rabot -
- Rue des Cordeliers -
- Rue du Temple -
- Rue Henri Clouzot -

\* Secteurs géographiques répertoriés (Page 4)

- Rue Mathurin Berthomé -
- Rue Ricard -
- Rue Saint Gaudens -
- Rue Sainte Marthe -
- Rue Saint-Jean, partie piétonnière -
- Rue Victor Hugo -
- Square Appolin Briquet -
- Rue de l'Ancien Oratoire -

**SECTEUR 2**

- Avenue de Paris ( hors partie de voirie secteur 1 ) -
- Avenue de Verdun -
- Place de la Comédie -
- Place du Port -
- Place Saint Jean -
- Quai Cronstadt -
- Rue Alsace Lorraine -
- Rue Barbezière -
- Rue Basse (hors partie de voirie secteur 1)-
- Rue Baugier -
- Rue de la Boule d'Or -
- Rue de la Gare -
- Rue de l'Arsenal -
- Rue des Trois Coigneaux ( de la rue de la Gare jusqu'à la rue de l'Yser ) -
- Rue du faisan -
- Rue du Quatorze Juillet ( hors partie de voirie secteur 1 ) -

- Rue du Rempart ( de la place Amable Ricard à la rue des Aires ) -
- Rue Ernest Perrochon -
- Rue Jean Jacques Rousseau ( de la place Amable Ricard à la rue des Aires ) -
- Rue Mellaise -
- Rue Porte Saint-Jean -
- Rue Saint-Jean, partie non piétonnière -
- Rue de l'Hôtel de Ville ( de la rue Saint Gaudens à la place M.Bastard ) -
- Rue du Vingt Quatre Février -

**SECTEUR 3**

- Avenue de La Rochelle -
- Avenue de Limoges -
- Avenue de Nantes -
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny -
- Avenue Saint Jean d'Angely -
- Boulevard Main -
- Route d'Aiffres -
- Rue Chabot -
- Rue de Bellune -
- Rue de la Grange Laidet -
- Rue de Pied de Fond -
- Rue de Ribray -
- Rue des Ors -
- Rue des Trois Coigneaux ( hors partie de voirie secteur 2 ) -
- Rue du Pont -
- Rue Ferdinand Buisson -
- Rue Gambetta -
- Rue Henri Sellier -
- Rue Jean Couzinet -
- Rue Mazagran -
- Rue Pluviault -
- Rue Robert Turgot -
- Rue Sainte Catherine -
- Place des Tribunaux
- Rue de l'Ancien musée
- Rue Jeanne d'Arc

- Ainsi que toute rue ou partie de voirie non comprise en secteur 1 et secteur 2 non citée précédemment

**SECTEUR BAS DE BRECHE**

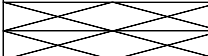

- Avenue de La République
- Place des Martyrs de la Résistance

**SECTEUR HALLES**

- Place des Halles
- Rue du Rabot (de la Place des Halles à la rue Henri Clouzot)
- Rue Brisson
- Rue Basse
- Rue de l'Hôtel de Ville (de la place des Halles à la rue Saint Gaudens ) -

## DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HALLES DE NIORT

Information : en application de l'article L2224-18 du CGCT les organisations professionnelles intéressées doivent être consultées sur l'établissement du régime des droits de places des Halles et marchés. Cette consultation a été faite le 06/10/2022

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
		HT	TTC	HT	TTC
<b>INTERIEUR DES HALLES</b>	<b>A.1 1ère catégorie</b> A.1.1 Bancs adossés au mur (prix par mètre linéaire)	28,99	34,79	27,61	33,13
	<b>A.2 2ème catégorie bancs de poissonnerie</b> A.2.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire) A.2.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	24,85 17,98	29,82 21,57	23,67 17,12	28,40 20,54
	<b>A.3 3ème catégorie autres bancs</b> A.3.1 sur Grande Allée (prix par mètre linéaire) A.3.2 sur Petite Allée (prix par mètre linéaire)	17,98 9,65	21,57 11,58	17,12 9,19	20,54 11,03
	<b>A.4 Caves l'unité</b>	17,13	20,55	16,31	19,57
<b>EXTERIEUR DES HALLES</b>	<b>B.1 Producteurs et revendeurs abonnés</b> B.1.1 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour les 3 marchés du Jeudi, samedi et dimanche* B.1.2 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour deux marchés sur Jeudi, samedi et ou dimanche* B.1.3 Producteurs et revendeurs abonnés/mois/par mètre linéaire pour un seul marché par semaine hors le marché du dimanche*	23,85 16,44 9,63	28,61 19,73 11,55	22,71 15,66 9,17	27,25 18,79 11,00
	<b>B.2 Producteurs et revendeurs non abonnés (prix par mètre linéaire, sur jours de marché à l'extérieur)</b>	3,93	4,71	3,74	4,49
	<b>B.3 Demi tarif sur jours calendaires particuliers</b> demi tarif sur jours calendaires Pâques - Lundi 10 avril 2023 Pentecôte - Lundi 29 mai 2023 14 juillet - Vendredi 14 juillet 2023	1,96	2,36	1,87	2,24
	<b>B.4 Jours fériés ou marchés exceptionnels</b> <b>Abonnés, pour les jours compris dans l'abonnement :</b> Jour de l'an lundi 1 mai 2023 lundi 8 mai 2023 jeudi 18 mai 2023- Ascension	B.1.1 ou B.1.2		B.1.1 ou B.1.2	
	<b>Non abonnés ou jours non compris dans l'abonnement :</b> lundi 1 mai 2023 lundi 8 mai 2023 jeudi 18 mai 2023 - Ascension mardi 15 août 2023 - Assomption samedi 11 novembre 2023	B2		B2	
	<b>B.5 Occupation des coursives pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire</b>	208,33	250,00		
<b>B.6 Occupation des placis pour animations extérieures sans lien avec le marché alimentaire</b>	208,33	250,00			

\*Préalablement à la prise d'un abonnement, il sera observé une période d'essai de 2 mois afin de veiller à l'assiduité du producteur ou revendeur. Pendant cette période, il sera appliqué la tarification B2.



## REDEVANCE DECHETS HALLES DE NIORT

		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
REDEVANCE DECHETS		HT	TTC	HT	TTC
<b>REDEVANCE DECHETS HALLES ET EXTERIEUR</b>	<b>C.1 : Abonnés Halles et extérieurs - par mois</b>				
	C.1.1 : Boucherie, poissonnerie	19,93 €	23,91 €	18,98	22,78
	C.1.2 : Brasserie, charcuterie, ostréiculture, volaille, triperie	13,65 €	16,38 €	13,00	15,60
	C.1.3 : Boulangerie, chocolat, conserverie et épicerie, fromage, fleurs et plants, maraichage (fruit et légumes), miel, pâtisserie sèche, torréfaction, plats à emporter, viticulture, volaille vivante	6,14 €	7,37 €	5,85	7,02
	<b>C.2 : Non abonnés extérieurs par séance</b>	1,23 €	1,47 €	1,17	1,40
		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
ACCES ELECTRICITE		HT	TTC	HT	TTC
<b>EXTERIEUR DES HALLES</b>	<b>D.1 : Abonnés extérieurs - par mois</b>				
	D.1.1 Vitrine et néon	8,53 €	10,23 €	8,12	9,74
	D.1.2 Balance	2,80 €	3,36 €	2,67	3,20
	<b>D.2 : Non abonnés extérieurs - par séance</b>				
	D.2.1 Vitrine et néon	1,03 €	1,23 €	0,98	1,18
	D.2.2 Balance	0,39 €	0,47 €	0,37	0,44
		TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	
FORFAIT POUR MISE A DISPOSITION D'UN BAC DE RECUPERATION DES POLYSTYRENES		HT	TTC	HT	TTC
<b>INTERIEUR DES HALLES</b>	<b>E.1 : Mise à disposition de bacs individuels aux poissonniers</b>				
	E.1.1 le bac-par mois-pour 1 enlèvement par semaine	57,94 €	69,53 €	55,18	66,22
	<b>E.2 : Mise à disposition de bacs individuel coquilles poissonniers</b>				
	E.2.1 Le bac par semaine	36,75 €	44,10 €	35,00	42,00



## ANIMATIONS SPORTIVES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A - ANIMATIONS SPORTIVES - NIORT PLAGE</b>				
A.1 - Pour les Centres de Loisirs de la Ville de Niort Forfait : créneau d'activité de 2 heures (pour 12 enfants)	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.2 - Pour tout autre type de structures ou d'organismes Forfait : créneau d'activité de 2 heures (pour 12 enfants)	62,00	65,89	59,05	62,75
A.3 - Pour les Centres de Loisirs de la Ville de Niort Forfait journalier : spécial tournoi organisé par le Service des Sports (pour 12 enfants)	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.4 - Pour tout autre type de structures ou d'organismes Forfait journalier : spécial tournoi organisé par le Service des Sports (pour 12 enfants)	97,44	103,27	92,80	98,35



## LOCATION DE MATERIEL SPORTIF ET INTERVENTIONS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A - LOCATION DE MATERIEL</b>				
A.1- Modules de tribunes, l'unité par jour	25,31	31,40	24,10	29,90
A.2- Tapis de judo, le m <sup>2</sup> par jour	2,73	3,26	2,60	3,10
A.3- Tapis emboitables, le m <sup>2</sup> par jour	1,37	1,73	1,30	1,65
A.4- Sonorisation, par heure de manifestation	7,25	9,03	6,90	8,60
A.5- Buts gonflables, la paire par jour de manifestation	71,98	89,72	68,55	85,45
A.6- Location du module de Skate - forfait journalier	71,98	89,72	68,55	85,45
A.7- Location écran télévision - tarif à la journée	59,85		57,00	
<b>B - INTERVENTION DU PERSONNEL</b>				
B.1- Montage et démontage - forfait journalier	132,56	165,27	126,25	157,40





## LOCATION DE SALLES DE SPORTS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIF 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A- LOCATION DES SALLES</b>	<b>gratuit</b>	<del> </del>	<b>gratuit</b>	<del> </del>
A.1- Utilisation par des associations sportives de la Ville de Niort	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.2- Utilisation par tout autre type de structures ou organismes, forfait horaire	<b>20,27</b>	<b>25,41</b>	<b>19,30</b>	<b>24,20</b>
A.3- Utilisation par des associations hors Ville de Niort organisant des manifestations payantes : 10 % des recettes, avec un minimum de perception de	<b>204,65</b>	<b>255,78</b>	<b>194,90</b>	<b>243,60</b>
A.4- Stages payants organisés par des associations de la Ville de Niort, forfait journalier (correspondant à 6 heures par jour)	<b>121,28</b>	<b>151,73</b>	<b>115,50</b>	<b>144,50</b>
A.5- Stages payants organisés par des associations de la Ville de Niort ou tout autre type de structures ou organismes d'une durée comprise entre 4 et 7 jours	<b>425,09</b>	<b>530,04</b>	<b>404,85</b>	<b>504,80</b>
A.6- Utilisation des salles de séminaire du Complexe Sportif Henri Barbusse et du Complexe des Gardoux				
A.6.1- séminaire seul pour tenue de réunions - tarif horaire	<b>47,93</b>	<b>68,15</b>	<b>45,65</b>	<b>64,90</b>
A.6.2- séminaire avec local traiteur - tarif horaire	<b>95,71</b>	<b>119,65</b>	<b>91,15</b>	<b>113,95</b>
A.7- Forfait Nettoyage des Vestiaires - tarif horaire	<b>38,64</b>	<b>45,20</b>	<b>36,80</b>	<b>43,05</b>
A.8 - Remplacement clés multi-locks en cas de perte	<b>179,76</b>		<b>171,20</b>	
A.9 - Utilisation salle IMS- Forfait horaire	<b>11,24</b>	<b>33,76</b>	<b>10,70</b>	<b>32,15</b>

## STADES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
<b>A - STADES - Utilisation diurne</b>				
<b>A.1 - Terrains herbés</b>				
A.1.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.1.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes - Forfait horaire	50,40	63,21	48,00	60,20
A.1.3 - Stages organisés par les associations hors Ville de Niort ou par des associations de la Ville de Niort pour le compte d'associations hors Ville de Niort - Forfait journalier (correspondant à 6 heures d'utilisation)	302,66	378,32	288,25	360,30
<b>A.2 - Terrains stabilisés</b>				
A.2.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.2.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes - Forfait horaire	14,70	15,28	14,00	14,55
<b>B - STADES - Utilisation nocturne</b>	gratuit	majoration de x% du tarif diurne	gratuit	majoration de x% du tarif diurne

Pour toute utilisation nocturne des stades, une majoration en pourcentage sera ajoutée au tarif en vigueur correspondant à l'utilisation diurne. Ce pourcentage sera déterminé en fonction du coût de l'éclairage fourni par la Direction Patrimoine et Moyens au Service des Sports.

## STAND DE TIR DE LA MINERAIE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	NIORT	HORS NIORT	NIORT	HORS NIORT
A.1.1 - Utilisation par des associations sportives dirigeantes de la Ville de Niort	gratuit	<del> </del>	gratuit	<del> </del>
A.1.2 - Utilisation par tout autre type de structures ou organismes - Forfait horaire	16,59	33,23	15,80	31,65



## GOLF MUNICIPAL DE NIORT- ROMAGNE

### ABONNEMENTS

MONOGOLF NIORT* - 12 MOIS	TARIFS 2023	TARIFS 2023 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	POUR MEMOIRE TARIFS 2022 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (7 j / 7)	1 208,00	106€/mois (1272€)	1 151,00	101€/mois (1212€)
COUPLE (7 j / 7)	1 972,00	173€/mois (2076€)	1 881,00	165€/mois (1980€)
-40 ANS	855,00	75€/mois (900€)	809,00	71€/mois (852€)
-40 ANS COUPLE (7 j / 7)	1 345,00	120€/mois (1440€)	1 300,00	114€/mois (1368€)
INDIVIDUEL (5 j / 7) ①	1 026,00	90€/mois (1080€)	980,00	86€/mois (1032€)
COUPLE (5 j / 7) ①	1 585,00	139€/mois (1668€)	1 516,00	133€/mois (1596€)
-26 ANS (7 j / 7) ②	Transfert vers les conditions d'abonnement "Département" pour offrir la possibilité de jouer plusieurs parcours Compris avec l'inscription Ecole de Golf			
-18 ANS (7 j / 7) ②				
-13 ANS (membre Ecole de Golf) ②				

EXCLUSIVE C-NIORT**- 12 MOIS	TARIFS 2023	TARIFS 2023 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	POUR MEMOIRE TARIFS 2022 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (5 j / 7)	1 026,00	90€/mois (1080€)	980,00	86€/mois (1032€)
COUPLE (5 j / 7)	1 585,00	139€/mois (1668€)	1 516,00	133€/mois (1596€)

SEVRE-POITOU***- 12 MOIS	TARIFS 2023	TARIFS 2023 PRELEVEMENT	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	POUR MEMOIRE TARIFS 2022 PRELEVEMENT
INDIVIDUEL (7 j / 7)	1 322,00	116€/mois (1392€)	1 265,00	111€/mois (1332€)
COUPLE (7 j / 7)	2 120,00	186€/mois (2232€)	2 029,00	178€/mois (2136€)
-40 ANS (7 j / 7)	946,00	83€/mois (996€)	901,00	79€/mois (948€)
-40 ANS COUPLE (7 j / 7)	1 505,00	132€/mois (1584€)	1 436,00	126€/mois (1512€)
INDIVIDUEL (5 j / 7) ①	1 106,00	97€/mois (1164€)	1 049,00	92€/mois (1104€)
COUPLE (5 j / 7) ①	1 767,00	155€/mois (1860€)	1 687,00	148€/mois (1776€)
-26 ANS (7 j / 7) ②	330,00	/	315,00	/
-18 ANS (7 j / 7) ②	230,00	/	220,00	/
-13 ANS (membre Ecole de Golf) ②	Compris avec l'inscription Ecole de Golf			

① Abonnement valable du lundi au vendredi hors jours fériés, uniquement en renouvellement selon les conditions de renouvellement des abonnements.

② Abonnement ne donnant pas droit aux avantages Blue Green-Le Club Golf

\* MONOGOLF: Ancienne appellation EXCLUSIF

\*\*C-NIORT :Conditions d'accès parcours : 5 j / 7 (lundi au vendredi), hors week-ends et jours fériés (soit le même accès que pour le semainier).

Conditions d'éligibilité à l'abonnement : avoir 65 ans ou plus et présenter un justificatif de domicile sur la Ville de Niort à la date de la prise de l'abonnement.

\*\*\*SEVRE-POITOU : Niort, Mazières en Gâtine et Domaine des Forges, liste susceptible d'évolution disponible sur [www.bluegreen.fr](http://www.bluegreen.fr)





## SALLE VERTICALE DE L'ACCLAMEUR

TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023

	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
<b>A- INDIVIDUELS - TARIFS TTC</b>				
<b>A.1- ABONNEMENT ANNUEL</b>				
<b>A.1.1- HORS NIORT</b>				
Abonnement	263,00	306,00	359,00	418,00
Demandeurs d'emplois	/	268,00	/	360,00
Etudiants - 26 ans	/	182,00	/	268,00
<b>A.1.2- NIORT</b>				
QF 10 > 12	240,00	284,00	337,00	396,00
QF 7 > 9	161,00	193,00	235,00	284,00
QF 4 > 6	112,00	133,00	171,00	204,00
QF 1 > 3	86,00	102,00	123,00	145,00
Etudiants - 26 ans	0,00	102,00	0,00	145,00
<b>A.2- ABONNEMENT TRIMESTRIEL</b>				
<b>A.2.1- HORS NIORT</b>	150,00	176,00	/	/
<b>A.2.2- NIORT</b>	128,00	150,00	/	/

<b>A.3 ENTREE LIBRE A LA JOURNEE</b>	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME
à l'unité	10,00	12,00	11,00
par carnet de 10 tickets	80,00	102,00	91,00
"Happy Hour" de 12h à 14h hors week end			5,00

\* Licence FFME en sus pour les cours de perfectionnement

POUR MÉMOIRE TARIFS 2022

	GRIMPE LIBRE		GRIMPE LIBRE + COURS (cours du lundi au samedi durant la saison - loisirs ou perfectionnement*)	
	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS
	250,00	291,00	342,00	398,00
/		255,00	/	/
/		173,00	/	255,00
	229,00	270,00	321,00	377,00
	153,00	184,00	224,00	270,00
	107,00	127,00	163,00	194,00
	82,00	97,00	117,00	138,00
	0,00	97,00	0,00	138,00
	143,00	168,00	/	/
	122,00	143,00	/	/

- DE 15 ANS	+ DE 15 ANS	Etudiants, Demandeurs d'emplois, Licenciés FFME
10,00	11,50	10,00
76,50	97,00	86,50
		5,00

L O I S I R S

## SALLE VERTICALE DE L'ACCLAMEUR

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
<b>B- GROUPES AVEC ENCADRANT SO SPACE - TARIFS TTC</b>		
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) + 18 ans. Consulter le gestionnaire si plusieurs séances.	20,00	15,50
Groupe séances 1h30 (minimum 6 personnes, maximum 30) - 18 ans. Consulter le gestionnaire si plusieurs séances.	15,00	12,00
Cours particulier 1 h	54,00	51,00
Module découverte - 10 ans - 1 h	7,00	10,00
Module découverte de 10 ans à 16 ans - 1h30	10,00	15,50
Brevet initiation 1/2h - + 16 ans	22,00	20,50
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les abonnés	40,00	38,00
Mini stage (3 1/2 journées pendant les vacances scolaires) pour les non-abonnés	80,00	76,50
<b>C- GROUPES AUTONOMES - créneaux de 2h (collèges, lycées, universitaire, CFA); précision "matériel non compris"</b>		
prix par personne jusqu'à 9 créneaux	5,00	4,50
prix par personne à partir de 10 créneaux	4,00	3,50
<b>D- CLUBS NIORTAIS - TARIFS TTC</b>		
prix par adhérent et par an	150,00	143,00
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,00	7,50
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,00	6,50
Groupe compétition (1h30 de septembre à juin hors vacances scolaires)	69,00	66,00
<b>E- CLUBS HORS NIORT affiliés FFME ou CAF - TARIFS TTC</b>		
prix par adhérent adulte et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	8,50	8,00
prix par adhérent moins de 15 ans et par entrée (hors créneau associatif) avec accès à la SAE et au bloc	7,50	7,00
Mise à disposition d'un instructeur fédéral pour formation fédérale / extension du tarif au chef ouvrier	220,00	200,00
Mise à disposition d'ouvriers de voies de compétition - par jour	200,00	173,00
<b>F- Matériel - TARIFS TTC</b>		
location d'une paire de chaussons d'escalade pour 1 séance	3,00	3,00
location de baudriers + dispositif d'assurance pour 1 séance	3,00	2,00
pack découverte (chausson/baudrier/dispositif d'assurance)	5,00	4,00
<b>G- Accueil Scolaire encadrée par nos soins hors accord VND/Education Nationale - TARIFS TTC</b>		
Groupe "Classe" prix par élève et par séance - maximum 30 pers (minimum facturation 20 élèves)	13,00	12,00

L'abonnement à la grimpe + cours permet la grimpe libre dans les créneaux d'ouverture au public. Par ailleurs, dans le cadre de l'abonnement (annuel ou trimestriel), si la personne arrête les cours durant le cycle, aucun remboursement des cours non suivis ne sera effectué

Les tarifs au quotient familial seront appliqués sur présentation du justificatif délivré par les services sociaux ou municipaux, et d'un justificatif de domicile

Abonnement famille : gratuité pour le 4ème membre de la même famille (pour un tarif de -15 ans)

« Les adhérents des clubs d'escalade de Niort, ayant leur siège social à Niort et adhérents à Niort Associations, bénéficieront d'un tarif préférentiel pour accéder à la SAE en dehors des créneaux mis à disposition du club. Chaque adhérent devra ainsi payer la différence entre le tarif plein hors Niort et le coût de cotisation payé au club concerné. »



## SALLE DE GYMNASE ET D'ESCALADE DE L'ACCLAMEUR

L O I S I R S

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023	POUR MÉMOIRE TARIFS HT 2022
<b>A- SALLE DE GYMNASE</b>		
Location du gymnase seul - prix / jour *	2 678,00	2 550,00
Complément d'événements d'entreprises ou sportifs organisés dans la halle événementielle- prix / jour*	2 356,00	2 244,00
Montage/Démontage - prix / jour	427,00	408,00
Mise en configuration (tous types) - prix / jour	482,00	459,00
Location aux associations sportives non niortaises (tarif social) et établissements scolaires niortais - prix / heure	24,00	22,50
<b>B- SALLE D'ESCALADE</b>		
Location de la salle d'escalade - prix / jour	3 000,00	2 856,00
Montage/Démontage - prix / jour	857,00	816,00
Mise en configuration (tous types) - prix / jour	1 285,00	1 224,00

\*Nombre de personnes maximum debout : 1 500

### C- Autres prestations et remise

#### Les prestations du type :

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

**EQUIPEMENTS ET SERVICES DU CLUB ACCLAMEUR**

	TARIFS HT EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023		POUR MÉMOIRE TARIF 2022 HT	
	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée	tarif à la journée	tarif à la 1/2 journée
<b>A- Tarifs location par espace et activités - TARIFS HT, y compris la fourniture des fluides et le nettoyage des espaces</b>				
A.1- Location de l'ensemble du Club Acclameur (privatisation)	2 356,00	1 285,00	2 244,00	1 224,00
A.2- Salle plénière "côté jardin" (150 places assises)	1 071,00	643,00	1 020,00	612,00
A.3- Salle Terrasses				
A.3.1- Salle Terrasses 1 + 2	1 071,00	643,00	1 020,00	612,00
A.3.2- "Les Terrasses" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	461,00	/	439,00	/
A.3.3- Salle Terrasses 1 (70 places assises)	643,00	428,00	612,00	408,00
A.3.4- Salle Terrasses 2 (70 places assises)	535,00	321,00	510,00	306,00
A.4- Salle côté "cour"				
A.4.1- Tarif horaire	43,00	/	41,00	/
A.4.2- Tarif par jour	343,00	171,00	326,40	163,00
A.4.3- "Côté Cour" : Forfait location en configuration "formation" à partir de 4 jours consécutifs, pour 10 personnes par jour	289,00	/	275,00	/
A.5- "La Verrière"				
A.5.1- "La Verrière" salle de restauration et office traiteur (150 places assises/200 personnes en cocktail)	857,00	535,00	816,00	510,00
A.5.2- Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et + de 50 personnes	268,00	/	255,00	/
A.5.3- Location "La Verrière" forfait "déjeuner" quand location salle annexe et - de 50 personnes	161,00	/	153,00	/
A.5.4- Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et + de 50 personnes	803,00	/	765,00	/
A.5.5- Location forfait "soirée" - inclus agent de sécurité/accueil et - de 50 personnes	643,00	/	612,00	/
A.5.6- Si location conjointe de "La Verrière" en forfait soirée, location par heure de "Les Terrasses" ou "Côté Jardin" /heure	161,00	/	153,00	/
A.6- jour de montage ou démontage Club	535,00	268,00	510,00	255,00
A.7- jour de montage ou démontage 1 salle	267,00	128,00	255,00	122,00

**B- Autres prestations et remise**
**Les prestations du type :**

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Prestations artistiques, techniques, régie...
- Réceptifs

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de locations successives, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur







**EQUIPEMENTS ET SERVICES DE LA HALLE ACCLAMEUR - Tarifs HT**

		TARIFS HT EN VIGUEUR A PARTIR DU 01/01/2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022 HT
<b>B- Autres manifestations et manifestations sportives</b>			
Location de la Halle pour événement d'entreprise - à la journée		5 891,00	5 610,00
Location de la Halle pour salon d'entreprise - démontage à suivre - à la journée		7 497,00	7 140,00
Location de la Halle pour événement d'entreprise - salle nue - à la journée		3 749,00	3 570,00
Location du hall seul de la Halle - à la 1/2 journée		803,00	765,00
Location du hall seul de la Halle - à la soirée (avec montage en journée inclus)		1 607,00	1 530,00
Location du hall seul de la Halle avec parvis		1 285,00	1 224,00
<b>Evènements sportifs</b>	<b>Types de configurations</b>		
compétition, démonstration, gala	tous sports, jour évènement	3 749,00	3 570,00
Activités sportives extérieures (parvis)	Hall seul + vestiaires	268,00	255,00
journée d'entraînement et d'installation	tous sports	1 071,00	1 020,00
<b>C- Forfaits</b>			
Jour de montage / démontage - hors sports		1 285,00	1 224,00
Journée de répétition hors sports		1 285,00	1 224,00
<b>D- Prestations annexes</b>			
Mise en configuration (tous types)	petite jauge	643,00	612,00
Mise en configuration (tous types)	moyenne jauge	1 071,00	1 020,00
Mise en configuration (tous types)	grande jauge	1 285,00	1 224,00
Fluides - forfait I	journée montage / démontage - journée entraînement / répétition	321,00	306,00
Fluides - forfait II	manifestation économique, match sportif, concert petite jauge	503,00	479,00
Fluides - forfait III	concert moyenne jauge	610,00	581,00
Fluides - forfait IV	concert jauge maximale	803,00	765,00
Nettoyage - forfait I	journée d'entraînement / répétition	536,00	510,00
Nettoyage - forfait II	manifestation économique, matches sportifs avec jauge maxi 1 200 spectateurs, concert petite jauge	664,00	632,00
Nettoyage - forfait III	concert moyenne jauge et matches sportifs avec jauge comprise entre 1 201 et 2 299 spectateurs	782,00	745,00
Nettoyage - forfait IV	concert jauge maximale et matches sportifs avec jauge supérieure à 2 300 spectateurs	1 017,00	969,00
Crash barrières	par évènement	268,00	255,00
Chariot élévateur	par jour	107,00	102,00
Location gradins mobiles	+ 750 places	2 678,00	2 550,00
Location espace Marchandising			10% de la jauge avec - mini de 100 € HT et - maxi de 200 € HT
Prolongement ou maintien abusif dans les locaux	forfait 10% de la jauge - minimum 100€ht max 200€ht forfait dépassement horaire	536,00	510,00

**E- Autres prestations et remise**

**Les prestations du type :**

- Service Incendie et Assistance aux Personnes
- Sécurité
- Premiers secours
- Hotesses, placeurs, vestiaires
- Location matériel (mobilier, matériel scénographique, sonorisation, éclairage, vidéo...)
- Prestations artistiques, techniques, régie...

font l'objet d'un devis établi selon le cahier des charges des organisateurs

En cas de location successives hors activités culturelles, une remise peut être accordée et sera détaillée dans le devis établi à l'organisateur

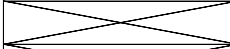
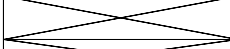





## MAIN D'OEUVRE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
<b>A- FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
A.1- CATEGORIE A : directeur et attaché, l'heure		60,25		53,65
A.2- CATEGORIE B : rédacteur, l'heure		35,44		37,79
A.3- CATEGORIE C : adjoint administratif, l'heure		30,92		28,70
<b>B- FILIERE TECHNIQUE</b>				
B.1- CATEGORIE A : ingénieur, l'heure		57,30		56,49
B.2- CATEGORIE B : technicien, l'heure		38,26		37,64
B.3- CATEGORIE C : adjoint technique, l'heure		32,45		31,70
<b>C- FILIERE SPORTIVE</b>				
C.1- CATEGORIE A : Conseiller des APS		50,19		47,08
C.2- CATEGORIE B : Educateur des APS		44,51		36,82
C.3- CATEGORIE C : Opérateur		34,10		32,02

Calcul défini par la DRH en fonction de l'évolution réglementaire

## TARIF POUR INTERVENTIONS DE PROPRETE ET DE VOIRIE DE COMPETENCE COMMUNALE

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>A - PRESTATIONS REALISEES PAR LA VILLE DE NIORT</b>		
<b>A.1 - Prestations de propreté</b>		
A.1.1 - Forfait d'intervention	210,00	200,00
A.1.2 - Prestation de nettoyage manuel - Tarif horaire	43,60	41,60
A.1.3 - Prestation de nettoyage mécanisée par balayeuse - Tarif horaire	76,50	72,80
A.1.4 - Prestation de lavage mécanisée - Tarif horaire	115,50	110,00
A.1.5 - Prestation de désherbage (débroussailleuse à dos) - Tarif horaire	31,60	30,10
A.1.6 - Prestation effacement de tags - au m2 - Ttravail au sol	11,50	11,00
A.1.7 - Prestation enlèvement affiches (collées, non collées) - l'unité - Travail au sol	8,00	7,60
A.1.8 - Prestation enlèvement autocollants - l'unité - Travail au sol	1,70	1,60
A.1.9 - Prestation enlèvement cartons, emballages, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques, ordures ménagères - Tarif horaire	41,00	39,10
A.1.10 - Enlèvement et traitement de dépôts de gravat ou tout autre matériaux ou obstacle - la tonne *	125,60	119,60
<b>A. 2 - Prestations de voirie</b>		
A.2.1 - Location de panneaux de signalisation (retrait par le permissionnaire) - dans la limite de 5 jours consécutifs - L'unité	5,70	5,40
A.2.2 - Amenée et repliement de panneaux de signalisation temporaire - dans la limite de 3 panneaux - Forfait prêt + intervention	37,50	35,70
A.2.3 - Démontage et remontage de mobilier urbain (potelets, ...) - Forfait	37,50	35,70
A.2.4 - Création ou modification d'une entrée charretière - le ml	225,00	214,20
A.2.5 - Plus-value en cas de création ou modification d'une entrée charretière pour traitement de surface en béton désactivé ou éléments modulaires (pavage, dallage, ...) le m <sup>2</sup>	58,90	56,10
A.2.6 - Forfait d'intervention pour réfection de voirie après dégradation	182,00	173,40
A.2.7 - Reprise d'enrobé à chaud - le m <sup>2</sup> pose comprise	63,30	107,10
A.2.8 - Reprise de béton désactivé - le m <sup>2</sup> pose comprise	81,00	
A.2.9 - Reprise de pavés - le m <sup>2</sup> pose comprise	217,50	
A.2.10 - Remplacement d'un panneau de police - l'unité	178,50	
A.2.11 - Création ou remplacement d'une case de stationnement - l'unité	204,00	
A.2.12 - Création passage provisoire pour piétons en peinture - l'unité	357,00	

(1) Le tonnage pris en compte est celui figurant sur le bon de pesée du centre de traitement.



## ADMINISTRATION GENERALE - POSE DE BANDEROLES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023			POUR MEMOIRE TARIFS 2022		
	Associations niortaises caritatives, humanitaires et de coopération décentralisée	Associations niortaises	Associations et Collectivités territoriales hors Niort	Associations niortaises caritatives, humanitaires et de coopération décentralisée	Associations niortaises	Associations et Collectivités territoriales hors Niort
A- Pose et dépose	Gratuit dans la limite d'une fois par an	68,00	170,00	Gratuit dans la limite d'une fois par an	65,00	162,00

Les conditions du dispositif "banderoles" sont définies par arrêté municipal.



## PRESTATIONS DE SERVICES

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
A- Reproduction de clef sécurisée (forfait l'unité)	<del>X</del>	75,00	<del>X</del>	75,00

P  
R  
E  
S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
S  
  
D  
E  
  
S  
E  
R  
V  
I  
C  
E  
S

## AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS 2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>A - Service AFIS (Airfield Flight Information Service)**</b>		
Forfait d'ouverture	216,00	206,00
Forfait demie ouverture (en complément d'une ouverture complète ou en cas d'ouverture proche des horaires publiés)	109,00	104,00
<b>B - Redevances d'atterrissage</b>		
Aéronefs ULM multiaxes	3,80	3,60
0,5 tonne à 1,5 tonnes	7,80	7,40
1,5 tonnes à 2,5 tonnes	20,00	13,50
2,5 tonnes à 4,5 tonnes	70,00	53,00
4,5 tonnes à 7 tonnes	100,00	90,00
7 tonnes à 15 tonnes	125,00	111,00
15 tonnes à 55 tonnes	170,00	148,00
Supérieur à 55 tonnes et par tonne	3,00	2,90
Hélicoptères inférieurs à 1,5 tonnes	5,25	5,00
Hélicoptères de 1,5 à 2,5 tonnes	8,20	7,80
Hélicoptères supérieur à 2,5 tonnes	32,65	31,10
<b>C - Redevances d'usage des dispositifs d'éclairage</b>		
Forfait par 1/2 heure et par aéronef VFR	17,30	16,50
Forfait par atterrissage ou décollage aéronefs IFR	30,45	29,00
<b>D - Redevance de stationnement : les deux 1ères heures gratuites</b>		
Forfait de 12 heures avions inférieurs à 2 tonnes	4,40	4,20
Forfait de 24 heures avions inférieurs à 2 tonnes	7,65	7,30
Forfait de 12 heures avions supérieurs à 2 tonnes	12,60	12,00
Forfait de 24 heures avions supérieurs à 2 tonnes	25,20	24,00
<b>E - Redevances d'usage des installations aménagées pour la réception des passagers</b>		
Par passager au départ ou à l'arrivée (1 passager ne compte qu'une fois par vol)	6,00	5,80

Rappel :

En application de la délibération du 21 décembre 2007, une réduction de 20 % relative aux redevances d'atterrissage, est accordée aux aéroclubs.

Le tarif 2023 pour les aéroclubs est donc de 6,24 €

Les aéronefs exploités pour le SAMU ou la sécurité civile bénéficient d'une exonération totale des taxes et redevances

Les aéronefs exploités par les associations basées, les particuliers basés ou les propriétaires de bâtiments construits sur l'aérodrome de Niort Marais Poitevin bénéficient d'une exonération des taxes d'atterrissages.



## AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS 2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>F - Redevance d'abri des aéronefs par jour</b>		
P < 500 Kg	4,10	3,90
500 > ou = P < 1 tonne	7,10	6,80
Au-delà de 1 tonne	9,95	9,50
<b>G - Redevances pour fournitures particulières</b>		
Groupe de démarrage aéronefs de masse max inférieure à 2 tonnes	42,00	40,00
Groupe de démarrage aéronefs de masse max supérieure à 2 tonnes	101,85	97,00
Assistance forfait 1 (transport 1 A / R, plan de vol, météo et stationnement)	16,80	16,00
Assistance forfait 2 (plusieurs transports, en dehors des horaires d'ouverture, plan de vol, météo, stationnement et avitaillement)	52,50	50,00
Assistance forfait 3 (plusieurs transports, en dehors des horaires d'ouverture, plan de vol, météo, salon, stationnement, avitaillement, autre assistance)	85,00	<del>                    </del>
Assistance forfait 4 (plusieurs transports, chargement aéronef, formalités administratives diverses, salon, organisation de prestations diverses, avitaillement, plan de vol, autre assistance météo)	130,00	120,00
<b>H - Redevance d'occupation du grand hangar par trimestre</b>		
Par aéronefs stationnés de type ULM Pendulaire	86,60	82,50
Par aéronefs stationnés autres	139,10	132,50
<b>I - Redevance d'occupation du petit hangar par trimestre</b>		
Par aéronefs stationnés	112,35	107,00
<b>J - Frais de facturation</b>		
Redevance majorée pour frais d'envoi et facturation	10,25	9,80
<b>K - Régimes particuliers (pourcentage de remise par rapport aux tarifs B)</b>		
Entraînement VFR - première redevance d'atterrissage	100%	100%
Entraînement VFR - redevance d'atterrissage les autres atterrissages à suivre	50%	50%
Entraînement procédure IFR - première redevance d'atterrissage	100%	100%
Entraînement procédure IFR - redevance d'atterrissage les autres à suivre	50%	50%
Entraînement procédure IFR - première remise des gaz	100%	100%
Entraînement procédure IFR - remise des gaz les autres à suivre	50%	50%
Remise des gaz procédure VFR première remise des gaz et les autres à suivre	50%	50%

T  
R  
A  
N  
S  
P  
O  
R  
T  
S





## AERODROME DE NIORT MARAIS POITEVIN

	TARIFS 2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
<b>L- Vente de marchandises</b>		
Café en tasse 14 cl*	<b>0,50</b>	0,50
Thé en tasse	<b>0,50</b>	0,50
Eau de source 50 cl*	<b>0,50</b>	0,50
Autres boissons fraîches	<b>1,50</b>	1,50
Barres chocolatés	<b>1,00</b>	1,00
<b>M - Douches (jetons)</b>		
Par personne et pour 1 douche	<b>3,50</b>	3,30
<b>N- Location salle aérogare (mini-bar, accès Wifi et prises électriques)</b>		
Forfait demi-journée	<b>98,70</b>	94,00
Forfait journée	<b>152,25</b>	145,00
<b>O - Vente de carburant dénommé 100 LL et JET A1</b>		
	Prix du litre en vigueur + 10 cts par litre	Prix du litre en vigueur + 10 cts par litre
<b>P - Service de Sauvetage et de Lutte contre les Incendies d'Aéronefs (SSLIA)**</b>		
Forfait d'ouverture	<b>216,00</b>	206,00
Forfait demi-ouverture (en complément d'une ouverture complète ou en cas d'ouverture proche des horaires publiés)	<b>109,00</b>	104,00

T  
R  
A  
N  
S  
P  
O  
R  
T  
S

\* Le gobelet de café, la tasse de thé et l'eau de source 50 cl seront offerts à tout aéronef (pilotes et passagers) assujetti à la redevance d'atterrissage (sous réserve de disponibilité).

\*\* Les forfaits d'ouverture des services AFIS et SSLIA sont valable pour une durée maximale de 3H00



## REGLEMENTATION - TAXIS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023	POUR MEMOIRE TARIFS 2022
A- Droit de stationnement des taxis, par taxi et par an	<del> </del> 135,26	<del> </del> 128,82

T  
A  
X  
I  
S



## DROITS D'ACCES ET DE STATIONNEMENT SUR L'AIRE DE CAMPING CARS

	TARIFS EN VIGUEUR A PARTIR 01/01/2023		POUR MEMOIRE TARIFS 2022	
	HT	TTC	HT	TTC
A- 24 heures d'occupation (accès aire de camping-cars)	10,50	12,60	10,00	12,00

S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS**
**PARKING HOTEL DE VILLE**  
 Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés  
 Toute tranche horaire entamée est due

Durée :	Tarif horaire TTC :	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	0,70 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	0,90 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	1,10 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	1,30 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	1,60 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	1,90 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	2,20 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	2,50 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	2,80 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	3,10 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	3,40 €
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	3,70 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	0,30 € par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	GRATUIT

Durée de stationnement de 12h00 à 14h00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€	De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,70 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,90 € ; De 1 h 30 à 2 h 00 => 1,00 €.
Durée de stationnement de 20 H 00 à 7 H 00	Tarif en € TTC	
FORFAIT SOIREE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€	De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,70 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,90 € ; De 1 h 30 à 1 h 45 => 1,10 € ; De 1 h 45 à 2 h 00 => 1,30 € ; De 2 h 00 à 2 h 15 => 1,60 € ; De 2 h 15 à 2 h 30 => 1,90 € ; De 2 h 30 à 8 h 30 => 2,00 €.
Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€	De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,70 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,90 € ; De 1 h 30 à 1 h 45 => 1,10 € ; De 1 h 45 à 24 h 00 => 1,20 €
Forfait ticket ou badge perdu	16,00 €	15,00 €

Le parking sera ouvert au public 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 pour les véhicules et deux roues motorisés.

Il sera donc accessible aux usagers horaires (détenteur d'un ticket pris en entrée), aux abonnés et aux usagers concessionnaires (titulaire d'un contrat de concession de stationnement de long terme).

L'accès piétons sera possible dans le parking Hôtel de Ville :

- pour les usagers (horaires, abonnés et concessionnaires) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS**
**PARKING DE LA BRECHE**

 Stationnement payant 24 H / 24 H tous les jours y compris dimanches et jours fériés  
Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H 00	Tarif horaire TTC :		
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE DUREE DE STATIONNEMENT 2022	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	De 0 H à 0 H 15	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	De 1 H à 1 H 15	0,60 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	De 1 H 15 à 1 H 30	0,90 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	De 1 H 45 à 2 H	1,50 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	De 2 H à 2 H 15	1,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	De 2 H 45 à 3 H	2,70 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	De 3 H 00 à 3 H 15	0,30 € par 1/4 h
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	De 3 H 15 à 3 H 30	0,20 € par 1/4 h
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	De 3 H 30 à 3 H 45	0,10 € par 1/4 h
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	De 4 H 00 à 9 H 15	0,00 € du 1/4 h
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h		
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h		
Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00 du lundi au samedi inclus	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€		0 € la 1 <sup>ère</sup> heure, puis 0,60 € le 1 <sup>er</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 0,90 € le 2 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 1 € le 3 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 0 € le 4 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure
Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarif TTC :		
Tarif soirée	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€		0 € la 1 <sup>ère</sup> heure, puis 0,60 € le 1 <sup>er</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 0,90 € le 2 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, 1,20 € le 3 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, 1,50 € le 4 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, 1,80 € le 1 <sup>er</sup> 1/4 h de la 3 <sup>ème</sup> heure, 2 € le 2 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 3 <sup>ème</sup> heure, puis 0 € du 1/4 h.
Forfait 24 H	10,00 €		7,00 €
Tarif Dimanches et jours fériés	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€		0€ la 1 <sup>ère</sup> heure, 0,60 € le 1 <sup>er</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 0,90 € le 2 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, 1,20 € le 3 <sup>ème</sup> 1/4 h de la 2 <sup>ème</sup> heure, puis 0€ du 1/4 h
Forfait ticket badge perdu	16,00 €		15,00 €

L'accès piétons sera possible dans le parking de la Brèche.

- pour les usagers (horaires, abonnés) : 24 H / 24 et 7 jours / 7 munis de leur titre d'accès (ticket d'entrée ou badge d'accès).

- les passants pourront traverser l'ouvrage par allée centrale sans avoir garé leur véhicule lorsque les portes d'accès sont ouvertes (de 8 H à 23 H 7 jours / 7).



**STATIONNEMENT SUR PARKINGS**

**PARKINGS MARCEL PAUL – LA ROULIERE**

Stationnement payant 24 h / 24 h tous les jours y compris dimanches et jours fériés

Toute tranche horaire entamée est due.

Durée de stationnement de 07 H 00 à 20 H00	Tarifs TTC		
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE DUREE DE STATIONNEMENT 2022	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
De 0 H à 0 H 15	GRATUIT	De 0 H à 0 H 15	GRATUIT
De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT	De 0 H 15 à 0 H 30	GRATUIT
De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT	De 0 H 30 à 0 H 45	GRATUIT
De 0 H 45 à 1 H 00	GRATUIT	De 0 H 45 à 1 H	GRATUIT
De 1 H à 1 H 15	0,80 €	De 1 H à 1 H 15	0,50 €
De 1 H 15 à 1 H 30	1,00 €	De 1 H 15 à 1 H 30	0,70 €
De 1 H 30 à 1 H 45	1,20 €	De 1 H 30 à 1 H 45	0,90 €
De 1 H 45 à 2 H	1,50 €	De 1 H 45 à 2 H	1,10 €
De 2 H à 2 H 15	1,80 €	De 2 H à 2 H 15	1,30 €
De 2 H 15 à 2 H 30	2,10 €	De 2 H 15 à 2 H 30	1,50 €
De 2 H 30 à 2 H 45	2,40 €	De 2 H 30 à 2 H 45	1,70 €
De 2 H 45 à 3 H	2,70 €	De 2 H 45 à 3 H	1,90 €
De 3 H 00 à 3 H 15	3,00 €	De 3 H 00 à 3 H 15	2,10 €
De 3 H 15 à 3 H 30	3,30 €	De 3 H 15 à 3 H 30	2,30 €
De 3 H 30 à 3 H 45	3,60 €	De 3 H 30 à 3 H 45	2,50 €
De 3 H 45 à 4 H 00	3,90 €	De 3 H 45 à 4 H 00	2,70 €
De 4 H 00 à 9 H 15	0,20€ par 1/4 h	De 4 H 00 à 6 H 00	0,20 € par 1/4 h
De 9 H 15 à 13 H 00	0,10€ par 1/4 h	De 6 H 00 à 11 H 00	0,10 € par 1/4 h
		De 11 H 00 à 13 H 00	GRATUIT
Durée de stationnement de 12 h 00 à 14 H00 - FORFAIT PAUSE DEJEUNER (1,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 2h00 => 1€		De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,50 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,70 € ; De 1 h 30 à 1 h 45 => 0,90 € ; De 1 h 45 à 2 h 00 => 1,00 €
Durée de stationnement de 20 H 00 à 07 H 00	Tarifs TTC		
FORFAIT SOREEE (2,00 €)	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 0,90 € ; De 1h30 à 1h45 => 1,10€ ; De 1h45 à 2h00 => 1,30 € ; De 2h00 à 2h15 => 1,60 € ; De 2h15 à 2h30 => 1,90 € ; De 2h30 à 8h30 => 2€		De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,50 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,70 € ; De 1 h 30 à 1 h 45 => 0,90 € ; De 1 h 45 à 2 h 00 => 1,10 € ; De 2 h 00 à 2 h 15 => 1,30 € ; De 2 h 15 à 2 h 30 => 1,50 € ; De 2 h 30 à 2 h 45 => 1,70 € ; De 2 h 45 à 3 h 00 => 1,90 € ; De 3 h 00 à 8 h 30 => 2,00 €.
Forfait 24 H 00	10,00 €		10,00 €
Durée de stationnement de 00h00 à 24h00 FORFAIT DIMANCHES ET JOURS FERIES	De 0h00 à 1h00 => GRATUIT ; De 1h00 à 1h15 => 0,80 € ; De 1h15 à 1h30 => 1€ ; De 1h30 à 1h45 => 1,20 € ; De 1h45 à 24h00 => 1,30€		De 0 h 00 à 1 h 00 => GRATUIT ; De 1 h 00 à 1 h 15 => 0,50 € ; De 1 h 15 à 1 h 30 => 0,70 € ; De 1 h 30 à 1 h 45 => 0,90 € ; De 1 h 45 à 2 h 00 => 1,10 € ; De 2 h 00 à 24 h 00 => 1,20 €.
Forfait ticket badge perdu	16,00 €		15,00 €

S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS

### PARKING DU MOULIN DU MILIEU

Stationnement payant de 9 H à 20 H tous les jours sauf dimanches et jours fériés  
Toute tranche horaire entamée est due

Durée de stationnement de 9 h à 20 h	Tarifs TTC:	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
De 0 H à 0 H 15	0,80 €	0,70 €
De 0 H 15 à 0 H 30	1,00 €	0,90 €
De 0 H 30 à 0 H 45	1,20 €	1,10 €
De 0 H 45 à 1 H	1,40 €	1,30 €
De 1 H à 1 H 15	1,70 €	1,60 €
De 1 H 15 à 1 H 30	2,00 €	1,90 €
De 1 h 30 à 1 H 45	2,30 €	2,20 €
De 1 H 45 à 2 H	2,60 €	2,50 €
De 2 H à 2 H 15	2,90 €	2,80 €
De 2 H 15 à 2 H 30	3,20 €	3,10 €
De 2 H 30 à 2 H 45	3,50 €	3,40 €
De 2 H 45 à 3 H	3,80 €	3,70 €
De 3 H à 8 H 15	0,30 € par 1/4h	0,30 € par 1/4h
De 8 H 15 à 11 H	0,00 €	0,00 € du 1/4h
Tarif pause déjeuner de 12 H 00 à 14 H 00	0,80 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 1€ le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 6 1/4 h suivants	0,70 € le 1er 1/4 h de la 1ère heure, 0,90 € le 2ème 1/4 h de la 1ère heure, 1 € le 3ème 1/4 h de la 1ère heure, puis 0 € les 5 1/4 h suivants
Durée de stationnement de 20 h à 9 h	Tarifs TTC:	
De 20 H 00 à 09 H 00	GRATUIT	GRATUIT
Forfait 24 H 00	10,00 €	10,00 €
Forfait Dimanches et jours fériés	GRATUIT	GRATUIT
Forfait ticket badge perdu	16,00 €	15,00 €

S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS**
**ABONNEMENTS**

Tarifs TTC	Marcel PAUL *		La Roulière *		Hôtel de ville * BRECHE SAINT JEAN * SAINT VAIZE		Henri GELIN Jacques de LINIERS		CURE		MURIER	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
<b>VOITURE</b>												
Mensuel	59 €	56 €	59 €	56 €	75 €	72 €	59 €	56 €	63 €	60,00 €	73,00 €	70,00 €
Annuel	590 €	560 €	590 €	560 €	750 €	720 €	590 €	560 €	680 €	650,00 €	790,00 €	760,00 €
Résident mensuel	43 €	41 €	32 €	31 €	65 €	62 €	43 €	41 €	-	-	-	-
Résident annuel	430 €	410 €	320 €	310 €	650 €	620 €	430 €	410 €	-	-	-	-
Actif mensuel	54 €	51 €	32 €	31 €	70 €	67 €	54 €	51 €	-	-	-	-
Actif annuel	540 €	510 €	320 €	310 €	700 €	670 €	540 €	510 €	-	-	-	-
étudiant mensuel	32 €	31 €	32 €	31 €	70 €	67 €	53 €	51 €	-	-	-	-
étudiant annuel	320 €	310 €	320 €	310 €	700 €	670 €	530 €	510 €	-	-	-	-
Caution	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
Perte, vol, dégradation de la carte d'accès (pour abonnés)	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €
<b>DEUX-ROUES</b>	Marcel Paul		La Roulière		Hôtel de Ville SAINT JEAN							
Mensuel	32 €	31 €	32 €	31 €	32 €	31 €						
Annuel	320 €	310 €	320 €	310 €	320 €	310 €						

**PARKING MARCEL PAUL\* - Tarifs spécifiques : abonnements en grand nombre**

Nombres d'abonnements **	Tarifs mensuels par abonnement	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
de 1 à 30	59 €	56 € TTC
de 31 à 50	37 €	56 € TTC
de 51 à 100	33 €	31 € TTC
de 101 à plus	27 €	26 € TTC

\*\* Ces abonnements sont délivrés et gérés sur un compte client unique pour répondre strictement aux besoins des personnels des entreprises et des administrations situées dans le périmètre du stationnement payant.

\* Tous les tarifs fixés en dehors du tarif d'abonnement de base (tarif mensuel ou tarif annuel) pour chaque parc de stationnement géré par concession font l'objet d'une facturation par l'exploitant du stationnement, égale à la différence entre le tarif de base et les tarifs spécifiques. La Ville de Niort reverse à la SO SPACE sur présentation d'une facture mensuelle le différentiel entre les tarifs résident, actif, étudiant par abonnement et le tarif général.

**Pour les parkings Cure et Mûrier :**

En cas de perte, de vol ou de dégradation de la télécommande, une seconde sera remise à l'abonné moyennant le paiement d'une nouvelle caution  
Une somme forfaitaire de 1 € TTC, sera exigée par demande d'ouverture manuelle consécutive à un oubli du titre d'accès ou à un mauvais cycle de la carte.

**Justificatifs à fournir :**

Pour tous une copie de la carte grise.

**Résident :** Copie de justificatif de domicile justifiant d'une adresse dans le périmètre de stationnement payant, plus copie de la carte grise des véhicules enregistrés à la même adresse que le justificatif.. Les ayants droit sont limités à deux abonnements par habitation.

**Actif** (personne physique ou morale) : Attestation de l'employeur ou copie de la cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur du dirigeant, justifiant d'une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant.

**Etudiant** (personne physique) : Copie de la carte d'étudiant, d'un certificat de scolarité en cours de validité ou d'un justificatif de l'organisme de formation.



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS

### CONCESSIONS DE STATIONNEMENT A LONG TERME

Marcel Paul, La Roulière, Saint-Jean, Hôtel de Ville, Henri Gelin		TARIFS 2023			POUR MÉMOIRE TARIFS 2022		
DUREE	TARIFS	<i>HT</i>	<i>TVA 20%</i>	<i>TTC</i>	<i>HT</i>	<i>TVA 20%</i>	<i>TTC</i>
<b>15 ANS</b>		<b>4 416,66 €</b>	<b>883,34 €</b>	<b>5 300,00 €</b>	4 416,66 €	883,34 €	5 300,00 €
<b>20 ANS</b>		<b>5 833,33 €</b>	<b>1 166,67 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	5 833,33 €	1 166,67 €	7 000,00 €
<b>32 ANS</b>		<b>7 916,66 €</b>	<b>1 583,34 €</b>	<b>9 500,00 €</b>	7 916,66 €	1 583,34 €	9 500,00 €

#### Charges de fonctionnement

Les charges annuelles applicables aux concessions de stationnement à long terme sont établies à partir du compte de résultat de l'exercice 1997, soit 193,54 € HT par place

Ces charges font l'objet d'une révision annuelle au 1er janvier de chaque année par application de la formule :

$$P = Po \left( 0,20 \frac{PsdA}{PsdAo} + 0,80 \frac{Sm}{Smo} \right)$$

dans laquelle :

P = Prix révisé

Po = Prix d'origine (1997)

PsdAo et Smo = indices de juillet 1997

PsdA et Sm = indices de juillet de l'année précédant l'année de révision.

Sm, nouvelle dénomination : ICHTTS1

PsdA, nouvelle dénomination FSD1

La facturation de ces charges interviendra au cours du 1er trimestre de l'année suivant l'année de révision pour les concessions de stationnement à long terme souscrites depuis le 25 septembre 1998.

**A l'échéance du contrat de concession de stationnement à long terme, le souscripteur pourra soit :**

- 1 - souscrire un nouveau contrat de concession à long terme selon les tarifs en vigueur l'année du renouvellement.
- 2 - souscrire un contrat d'abonnement annuel ou mensuel dans le même parking où était souscrit le précédent contrat de concession.

**Si la deuxième option est retenue, l'abonnement pourra être contracté de suite, sans tenir compte d'une quelconque liste d'attente, et ce afin d'éviter toute rupture de prestation.**

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS**
**FORFAITS et TICKETS  
NON REMBOURSABLES**

 S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

Tarifs (Tickets)	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		MOULIN DU MILIEU	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
<b>CONGRES</b> Commande minimum : 20 unités durée de validité : 1 journée	8,00 €	8,00 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €	3,50 €	5,00 €	3,50 €		
<b>TICKETS-BONS DE PAIEMENT</b> Commande minimum : 100 unités										
1/2 heure	1,00 €	0,90 €	1,00 €	0,90 €	1,00 €	0,70 €	1,00 €	0,70 €	1,00 €	0,90 €
1 heure	1,50 €	1,30 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,10 €	1,50 €	1,10 €	1,50 €	1,30 €
2 heures	2,70 €	2,50 €	2,70 €	2,70 €	2,70 €	1,90 €	2,70 €	1,90 €	2,70 €	2,50 €
<b>TICKETS "1 sortie"</b> Commande minimum : 100 unités	8,00 €	8,00 €	8,00 €	7,00 €	8,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €		

Tarifs FORFAITS	HOTEL DE VILLE		BRECHE		MARCEL PAUL		LA ROULIERE		ST JEAN		H GELIN	
	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022	TARIFS 2023	POUR MÉMOIRE TARIFS 2022
week-end						10,00 €		10,00 €	12,00 €	12,00 €	10,00 €	10,00 €
semaine	26,00 €	25,00 €			26,00 €	20,00 €	26,00 €	20,00 €	26,00 €	25,00 €	26,00 €	20,00 €
1 mois	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement	confère tarif abonnement
Cartes perdues ou détériorées	16,00 €	15,00 €			16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €	16,00 €	15,00 €
Caution titre d'accès	8,00 €	8,00 €			8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS

### STATIONNEMENT DE VELOS ET TROTTINETTES ELECTRIQUES

#### DANS L'ABRI-VELOS DES PARKINGS MARCEL PAUL ET LA ROULIERE

TOUT PUBLIC	TARIF TTC 2023		POUR MÉMOIRE TARIF 2022	
1 abonnement vélo et trottinette électrique	5,2 €/mois	52 €/an	5 €/mois	50 €/an

#### MODALITES PARTICULIERES :

Un badge d'accès est remis après établissement d'un contrat par l'exploitant (fourniture d'un justificatif de domicile de moins de trois mois).

#### OFFRES COMPLEMENTAIRES :

Les garages concernés pour le stationnement de vélos à Marcel Paul et La Roulière sont les suivants :

- Saint Vaize
- Jacques de Liniers
- Henri Gelin
- Hôtel de Ville
- Saint Jean
- Brèche

1 € supplémentaire à l'utilisateur bénéficiaire d'un abonnement mensuel véhicule.

10 € supplémentaires à l'utilisateur bénéficiaire d'un abonnement annuel véhicule.

## STATIONNEMENT SUR PARKINGS

### CASES DE STATIONNEMENT POUR PERSONNES A MOBILITE REDUITE

LES CASES SONT MATERIALISEES PAR LE LOGO



La loi 2015-300 du 18 mars 2015 prévoit que les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, peuvent utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour ce qui concerne les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et de sortie accessibles aux personnes handicapées depuis leur véhicule, les autorités compétentes en matière de circulation et de stationnement peuvent soumettre les titulaires de cette carte au paiement de la redevance de stationnement en vigueur.

Le conseil municipal décide de faire application de la possibilité offerte par la loi de soumettre les titulaires de la carte européenne de stationnement, ou la tierce personne l'accompagnant, au paiement de la redevance en vigueur pour les entrées dans les parcs de stationnement disposant de bornes d'entrée et sortie.

### CASES DE STATIONNEMENT RAPIDE

Les cases stationnement rapide permettant le stationnement gratuit des véhicules sont matérialisées au sol par une bande rouge. Sur celles-ci, la durée de stationnement ne doit pas excéder la durée prévue par arrêté municipal, conformément à l'article R 417-12 du Code de la Route.

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES**
**STATIONNEMENT SUR VOIRIE**
**A - Barème tarifaire de la redevance acquittée dès le début du stationnement**
**ZONE ROUGE    ZONE ORANGE**

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h	Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Tous les jours sauf dimanche et jours fériés Limité à 3 heures	

Paiement minimum 30 minutes : 0,70 Euro

Temps en mn	Montant en €
30	0,70
40	0,90
50	1,10
60	1,30
70	1,50
80	1,70
90	1,90
100	2,10
110	2,30
120	2,60
135	11,00
150	16,00
165	21,00
180	30,00

**ZONE VERTE**

Stationnement payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Tous les jours sauf dimanches et jours fériés Limité à 8 heures 30

Paiement minimum 1 heure : 0,90 Euro

Temps en mn	Montant en €	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn	Temps en mn
60 (1h)	0,90	220	2,50	380	4,10
70	1,00	230	2,60	390	4,20
80	1,10	240 (4h)	2,70	400	4,30
90	1,20	250	2,80	410	4,40
100	1,30	260	2,90	420 (7h)	4,50
110	1,40	270	3,00	430	4,60
120 (2h)	1,50	280	3,10	440	4,70
130	1,60	290	3,20	450	4,80
140	1,70	300 (5h)	3,30	460	4,90
150	1,80	310	3,40	470	5,00
160	1,90	320	3,50	480 (8h)	5,10
170	2,00	330	3,60	495	16,00
180 (3h)	2,10	340	3,70	510	30,00
190	2,20	350	3,80		
200	2,30	360 (6h)	3,90		
210	2,40	370	4,00		

Cf. délibération du 18/12/2017

**B - Montant du forfait de post-stationnement**

Le montant du forfait de post-stationnement applicable sur l'ensemble de la commune est de 30 euros.

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES**
**STATIONNEMENT SUR VOIRIE**
**ZONE ROUGE**

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Barra (rue)	20		2
Cholois (rue Emilie)	40		1
Gare (rue de la )	52		5
Limoges (avenue de)	22	Entre la rue du 14 juillet et la rue Paul François Proust	2
Paris (avenue de)	21	Entre la rue Terraudière et l'av des Martyrs de la Résistance	2
Paul (rue Marcel)	8		1
Proust (rue Paul François)	22		4
Quatorze Juillet (rue du)	17		2
Saint Hilaire (place)	122		3
Sémard (place Pierre)	31	Hors parking SNCF géré par EFFIA	1
Viala (rue)	8		1
<b>TOTAL</b>	<b>363</b>		<b>24</b>

**ZONE ORANGE**

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Arc (rue Jeanne d')	8		1
Barbezière (rue)	9		1
Baugier (rue)	11		2
Comédie (rue de la )	5		1
Comédie (place de la )	18		1
Cure (rue de la)	13		1
Duguesclin (rue)	8		1
Gare (rue de la) Place du Roulage	3		1
Gare (rue de la)	13	Entre les n°4 et 6 et devant le n°7	2
Hôtel de Ville (rue)	11		1
Largeau (rue du Général)	8		1
Mellaise (place)	7		1
Notre Dame (rue du Parvis)	5		1
Pérochon (rue Ernest)	26		3
Rabelais (rue)	4		1
Saint Jean (place)	38		4
Tourniquet (rue du)	10		1
Verdun (avenue de)	27		3
Vingt Quatre Février (rue du)	20		2
<b>TOTAL</b>	<b>244</b>		<b>29</b>

**STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES**
**STATIONNEMENT SUR VOIRIE**
**ZONE VERTE**

Désignation	Nombre de cases payantes	Observations	Nombre d'horodateurs
Abreuvoir (rue de l')	7		1
Alsace Lorraine	28		4
Bellune (parking)	84		2
Biscarra (parking)	81		1
Mégisserie (parking de la)	88		2
Chanzy (place)	229		3
Crémeau (rue)	13		2
Dunant (rue)	18		1
Espingole (rue(3)+parking(11) de l')	13		2
Faisan (rue)	3		1
Gambetta (rue)	21		2
La Rochelle (avenue de)	69	Entre la rue Chabaudy et la rue de la Marne	2
Main (boulevard)	6		1
Paris (avenue de)	128	Entre la rue Terraudière et les rues de Strasbourg ou	9
Port (place du)	29		1
Proust (rue Paul François)	64		6
Quatorze Juillet	15	Entre la rue de la Gare et la rue des 3 Coigneaux	2
Rempart (rue du)	13		3
Rousseau (rue Jean-Jacques)	5		1
Saint André (parvis)	94		1
Saint Gelais (rue)	16		2
Saint Jean d'Angély (avenue)	9		1
Sanitat (rue du)	14		1
Strasbourg (place de)	15		1
Tartifume (parking)	198		3
Terraudière (rue de la)	13	Entre av de Paris et rue de Bellune	2
Trois Coigneaux (rue des)	26		2
Vieille Rose (rue)	6		1
Voltaire (rue)	7	Entre rue Tartifume et av de Paris	1
<b>TOTAL</b>	<b>1312</b>		<b>61</b>

## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### TARIFS "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

#### SUR LES EMPLACEMENTS DES ZONES VERTE, ROUGE ET ORANGE GERES PAR HORODATEURS

Accessible par horodateurs, smartphone et application en ligne

Durées	TARIFS	
	Prix en €uros	
	Tarifs zone rouge et verte	Tarifs zone orange
Heure	0,60 €	0,60 €
Jour	4,80 €	4,20 €

Paiement par tranche de 0,10 €

Paiement minimum de 30 min soit 0,30 €

#### \*PAIEMENT AU MOYEN DES HORODATEURS, SMARTPHONE ET APPLICATION EN LIGNE

#### SUR LES EMPLACEMENTS PAYANTS PAR HORODATEUR DE LA ZONE VERTE ROUGE et ORANGE

Comment ça marche :

**- sélectionner la zone de stationnement**

*Tarif résident/actif horaire - zone orange : 7 heures payantes*

*Tarif résident/actif horaire - zones rouge et verte : 8 heures payantes*

La couleur de la zone est repérable par la pastille de couleur située en tête de chaque horodateur.





## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### TARIF "RESIDENT ACTIF HORAIRE"

#### CONDITIONS PARTICULIERES

Le tarif « résident actif horaire » est géré à partir d'un horodateur, d'un smartphone et d'une application en ligne.

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est accessible à toute personne physique ou morale domiciliée :

- en bordure d'un tronçon de rue payante ou d'une place payante,
- sur une voie piétonne ou interdite au stationnement dans le périmètre payant tel que désigné sur le plan en annexe.

Les ayants droit sont limités à deux possibilités de tarif (résident actif horaire et forfait actif) par foyer ou par activité. Ces derniers sont attribués :

- . aux résidents transmettant un justificatif de domicile de moins de trois mois ;**
- . aux actifs justifiant d'une cotisation foncière des entreprises ou attestation sur l'honneur signée du Dirigeant ;**
- . aux associations justifiant d'un bail en vigueur ;**
- . aux employés des administrations justifiant d'une demande formulée sur papier à en-tête de ladite administration.**

Le tarif « RESIDENT ACTIF HORAIRE » est applicable en zones verte et rouge tous les jours sauf dimanches, jours fériés et journées gratuites pour tous, de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h (8 h payantes) ou pour les zones orange de 9 h à 12 h et de 14h à 18 h (7 h payantes).



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### TARIF "CLIENTS DES HOTELS"

Les clients des hôtels peuvent stationner leurs véhicules dans les parkings : Brèche, Marcel Paul, Roulière et Hôtel de Ville, au tarif de 2 € TTC la nuit (stationnement de 19 H 30 à 9 H) afin de résoudre, en partie, les problèmes de stationnement anarchique la nuit en centre-ville et d'offrir aux hôteliers des possibilités de stationnement pour leurs clients.

Ce tarif sera pris en charge par les hôtels en fonction du nombre de clients bénéficiant du stationnement de 19 H 30 à 9 H dans les parkings Brèche, Roulière et Hôtel de Ville.

Ce tarif sera applicable lors de la mise en place d'un appareil de type "*bonificateur*" permettant de valider le ticket au moment de la fin du séjour.

L'exploitant du stationnement adresse, chaque mois, une facture à l'hôtel pour paiement.



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### TARIF « FORFAIT ACTIF »

#### CONDITIONS PARTICULIERES :

**Le tarif « forfait actif » est accessible aux usagers venant travailler ou étudier en centre-ville et utilisant pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude un véhicule automobile qui reste en stationnement pendant ce temps de travail ou d'étude.**

L'objectif est de permettre à ces usagers de bénéficier d'un tarif plus favorable que celui des abonnements mensuels.

Le tarif « forfait actif » est appliqué sur des parcs de surface, hors voiries, situés en périphérie de l'hyper-centre. Il est appliqué aux usagers ayant fait reconnaître leurs qualités d'actifs (la présentation d'une attestation de l'employeur ou de l'établissement universitaire justifiant une domiciliation dans le périmètre du stationnement payant (ou à proximité, dans le voisinage) et de la carte grise du véhicule sont nécessaires pour bénéficier du tarif « forfait actif »). Les étudiants du centre-ville pourront bénéficier de ce forfait sur les parkings de Bellune ou Tartifume. Ceux étudiant au centre Du Guesclin bénéficieront de ce forfait sur le parking de la place Chanzy.

Le contrat « forfait actif » est établi à l'ordre du souscripteur pour stationner sur un des parkings suivants :

Parking TARTIFUME	197 places
Parking BELLUNE	84 places
Avenue de la ROCHELLE	71 places
Place CHANZY	229 places

**Tarif** : 1,5 € par jour ouvrable (du lundi au samedi).

**Les bénéficiaires du tarif « forfait actif » doivent impérativement être des personnes physiques qui exercent une activité professionnelle ou étudient dans un lieu situé à proximité du parking sur lequel elles souhaitent bénéficier d'un droit de stationnement : il peut s'agir d'étudiants, de salariés mais aussi de travailleurs indépendants (employés de commerces et de services, artisans, fonctionnaires, ...).**

L'usager « forfait actif » pourra être le bénéficiaire ou, le cas échéant, la personne morale qui l'emploie. Dans ce cas, les droits de stationnement pourront être souscrits et le tarif acquitté par la personne morale pour le compte de ses préposés nommément désignés et dont le véhicule est identifié.

Seuls les véhicules utilisés pour le déplacement quotidien domicile/travail pourront être stationnés sous le régime « forfait actif » (il s'agira le plus souvent du véhicule personnel du bénéficiaire du « forfait actif » mais il pourra aussi s'agir d'un véhicule de fonction). En conséquence, les véhicules de société non affectés à titre permanent à une personne physique pour des déplacements qui incluent le trajet quotidien domicile/travail ne pourront stationner sous le régime du tarif « forfait actif ».

\* Les usagers du parking Bellune, pourront, si ce parking est complet, utiliser leur forfait actif au parking Tartifume.



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### STATIONNEMENT DES RESIDENTS EN ZONE VERTE, ZONE ROUGE ET ORANGE : FORFAIT RESIDENT (Emplacements de stationnement gérés par horodateurs)

S  
T  
A  
T  
I  
O  
N  
N  
E  
M  
E  
N  
T

#### LE PRINCIPE :

**Le Périmètre :** est découpé en cinq secteurs. Les Résidents peuvent stationner leur véhicule sur tout le secteur dans lequel se situe leur domicile, sauf les Résidents du secteur central E qui doivent choisir d'être affectés au secteur de stationnement de leur choix.

**Les Résidents :** sont limités à deux forfaits par justificatif de domicile (1 véhicule par forfait).

Le secteur affecté est précisé sur le forfait.

#### LES FORFAITS :

- 17 euros mensuels ou 170 euros par an pour le premier véhicule ;
- 20 euros mensuels ou 200 euros par an pour le deuxième véhicule.

#### LES AYANTS DROIT :

La première demande doit être effectuée en boutique ou par mail.

Les ayants droit doivent justifier :

D'un justificatif de domicile de moins de trois mois avec domiciliation dans le périmètre payant défini par le Conseil Municipal.

D'une carte grise du véhicule enregistré à la même adresse que celle du justificatif de domicile.

Les renouvellements pourront être effectués directement sur les bornes horodateurs.



## STATIONNEMENT SUR PARKINGS ET VOIRIES

### STATIONNEMENT LONGUE DUREE (période de congés par exemple)

Conformément aux dispositions du Code de la Route, un véhicule ne pourra être laissé en stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée excédant sept jours consécutifs.

(Article L 417-1 du Code de la Route).

Les résidents seront donc invités à se rapprocher de la SO SPACE pour prendre des dispositions en vue de souscrire un abonnement temporaire dans un des ouvrages de stationnement de leur choix.

Il ne sera procédé à aucun remboursement même en cas de déménagement.

En cas de changement de véhicule, l'usager devra le signaler à la SO SPACE, en lui communiquant la nouvelle carte grise.

Le véhicule pourra être verbalisé en cas de dépassement de la date de validité du forfait ou si le stationnement ne s'effectue pas sur la zone correspondant au secteur attribué.

### **CONDITIONS DE DELIVRANCE D'UN FORFAIT RESIDENT DANS LES CAS PARTICULIERS SUIVANTS :**

1. Personne ayant sa résidence principale hors Niort et travaillant toute la semaine sur Niort, louant la semaine un logement sur Niort. La carte grise n'est pas à la même adresse que sa taxe d'habitation sur Niort.

Délivrance sous condition que le nom et le prénom soient identiques sur tout autre justificatif d'habitation (facture EDF/téléphonie/etc.) du logement à Niort et sur la carte grise.

2. Véhicule de fonction (ou véhicule en leasing) avec adresse de la carte grise et nom différents des coordonnées du justificatif de domicile. Fournir une attestation de l'employeur.

Les nom et prénom sur l'attestation de l'employeur doivent être identiques à ceux figurant sur le justificatif de domicile.

3. Etudiant qui loue un appartement ayant une voiture appartenant à ses parents

Fournir un justificatif de domicile au nom de l'étudiant ou de ses parents

Carte grise : quelque soit le nom et l'adresse

Copie du livret de famille attestant la filiation (reprenant le nom d'au moins un des 2 parents).

4. Personne vivant en colocation

Fournir copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

# PLAN DE STATIONNEMENT

S T A T I O N N E M E N T





# PLAN FORAITS RESIDENTS AVEC SECTEURS

STATIONNEMENT

